

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220701-02

Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT 3 – Procès-verbaux du conseil d'administration de l'Université de Nantes des 20 novembre et 18 (2) décembre 2020, 8 janvier, 12 mars, 28 mai, 2 juillet, 3 septembre, 17 septembre, 8 octobre, 26 novembre et 17 (2) décembre 2021 (pour approbation)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Par :

Voix pour : 34

Voix contre : 00

Abstentions : 00

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve les procès-verbaux des conseils d'administration de l'Université de Nantes des 20 novembre et 18 (2) décembre 2020, 8 janvier, 12 mars, 28 mai, 2 juillet, 3 septembre, 17 septembre, 8 octobre, 26 novembre et 17 (2) décembre 2021 tels qu'annexés.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 1^{er} juillet 2022,
La Présidente de Nantes Université,

Catherine BERNAULT.



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : - 1 JUIL. 2022
Publié le : - 1 JUIL. 2022



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI 2021

PV N° 434

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE DU 28 MAI 2021

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est tenu en visioconférence sous la présidence Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université. Siégeaient à ses côtés M. Dominique AVERTY et Mme Laurianne SCHLAEPPI.

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 29 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEDOUT Nolwenn	ETU. T	UFR STAPS
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BONNEL Audrey	ETU. T	UFR Droit et Sciences politiques
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CARPY Sabrina	B	UFR Sciences et Techniques
CLAUTOUR Hugo	ETU. S	UFR Sciences pharmaceutiques
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
MONTILLET Agnès	A	IUT de Saint Nazaire
NEAU Emilie	ETU. T	UFR Sciences et Techniques
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUSSEL Fabrice	Pers. Ext.	Nantes Métropole
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire-Atlantique

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 MEMBRES

BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
MAHÉ Lydie	Pers. Ext.	CARENE
STOYANOV Hélène	B	INSPÉ Angers

TOSTIVINT Xavier Pers. Ext. Beeling Formation

ÉTAIENT ABSENTS À L'OUVERTURE : 1 MEMBRE

BOUDIC Goulven B UFR Droit et Sciences politiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVÉS EN COURS
35	29	5	1	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

ALLEON Alexandra	Cheffe de Cabinet
ANEX Sophie	Collaboratrice Cabinet
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires juridiques
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRENO Brigitte	Vice-présidente déléguée Culture scientifique et technique
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint – Formation et vie des campus
GRASSET Olivier	Vice-président Recherche et Science ouverte
GUEVEL Arnaud	Vice-président Formation et ressources éducatives libres
GUILLEN Ronald	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Innovation et Partenariats
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Immobilier
MULLER Mathieu	Responsable des Affaires Institutionnelles
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente déléguée Responsabilité sociale
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
MADEC Théo	Vice-président Étudiant
MORERE Julie	Vice-présidente Vie de campus et Solidarités
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services – Performance et Investissement
PERON Marc	Directeur de la Communication
RICHARD Isabelle	Vice-présidente Europe et International
ROMAN-DUBREUCQ Boris	Directeur Général Adjoint – Environnement social et institutionnel
THURIES Olivier	Agent comptable

Ordre du jour du conseil d'administration du 28 mai 2021

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2020.....	5
3 – APPROBATION DU DECRET PORTANT CREATION DE NANTES UNIVERSITE ET DE SES STATUTS.....	5
4 – STRATÉGIE RÉGIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021/2027	9
RECHERCHE.....	13
5 – APPROBATION DE L'OBLIGATION DE DÉPÔT DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES DANS L'ARCHIVE OUVERTE HAL (APRÈS EXAMEN À LA CPCA)	13
RESSOURCES HUMAINES	17
6 – APPROBATION DU PLAN ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES (APRÈS EXAMEN À LA CPCA).....	17
7 – APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022 – ACTUALISATION (APRÈS AVIS DU CTE)	20
8 – APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RIFSEEP À COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2021 (APRÈS AVIS DU CTE)	21
AFFAIRES BUDGÉTAIRES	22
9 – INFORMATION – COMMISSION DE FINANCES.....	22
VIE DE CAMPUS.....	23
10 – APPROBATION DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES POUR LA PÉRIODE 2020-2024 (APRÈS AVIS DE LA CFVU)	23
11 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA CHARTE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) (APRÈS AVIS DE LA CFVU)	26
12 – APPROBATION DU BILAN DE RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (2019-2020) ET LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ANNUELLES 2021 AVEC DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	28
13 – APPROBATION DES PROJETS PROPOSÉS AU FINANCEMENT CVEC.....	29
FORMATION.....	30
14 – APPROBATION DES DEMANDES D'ACCREDITATION DU 1 ^{ER} CYCLE POUR LA PÉRIODE 2022-2028.	30
15 – APPROBATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN DEUXIÈME ANNÉE DU PREMIER CYCLE DES FORMATIONS DE MÉDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE, DE MAÏEUTIQUE ET DE KINÉSITHÉRAPIE POUR L'ANNÉE 2021-2022	31
AFFAIRES FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	34
16 – APPROBATION DU PRINCIPE DE CESSIION PAR L'UNIVERSITÉ DU BIEN SIS BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ À SAINT NAZAIRE, SOUS RÉSERVE D'EN ÊTRE DÉVOLUTAIRE, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS CONCERNANT LE SITE DE GAVY	34
17 – APPROBATION DES TARIFS	35
18 – RENDU-COMPTE DES TARIFS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE MARS À AVRIL 2021 (APRÈS EXAMEN PAR LA CPCA).....	35
19 – RENDU-COMPTE DES REMISES GRACIEUSES (APRÈS EXAMEN PAR LE CPCA)	36
20 – QUESTIONS DIVERSES	36

Ouverture de la séance à 8 h par la présidente.

LA PRÉSIDENTE annonce la démission de Monsieur Yann LIGNEREUX qui est remplacé par Mme Agnès MONTILLET pour le reste du mandat. Monsieur BEN HAMAD lui a également fait part de sa démission en tant que Président de l'UNEF depuis avril dernier et démissionnera de son mandat au conseil d'administration fin juillet.

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA PRÉSIDENTE fait ensuite un point sur les nouvelles mesures dans le cadre de la crise sanitaire en précisant les modalités de présence et de déplacement des agents et usagers de l'Université de Nantes dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire à compter du 26 mai 2021 et fait référence à la circulaire du MESRI et l'arrêté du 26 05 2021.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2020

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2020.

3 – APPROBATION DU DECRET PORTANT CREATION DE NANTES UNIVERSITE ET DE SES STATUTS

LA PRÉSIDENTE tient à remercier Madame Laurianne SCHLAEPPI et Monsieur Dominique AVERTY pour leur implication... et adresse un grand merci tout particulièrement à Monsieur Baptiste BRIOLET pour son investissement et son travail.

M. BROCHARD explique son vote. La consultation a permis de déposer des amendements, dont certains ont été retenus. Certaines inquiétudes persistent cependant quant à la mise en place et au fonctionnement du pôle Sciences et Technologies, même si le projet présenté aujourd'hui est différent de celui présenté il y a quelques années. Aussi, pour toutes ces raisons, il indique son abstention.

Mme DAVID s'interroge sur la place de l'INSPE, dont plusieurs représentants siègent en conseil d'administration, dans les collèges électoraux.

LA PRÉSIDENTE confirme que les collègues appartenant aux composantes hors pôle sont tout à fait électeurs et éligibles. C'est une représentation des pôles et des établissements composantes qui est prévue, notamment au conseil d'administration. Mais les statuts indiquent, que c'est le cas également pour le conseil académique, où un certain nombre de sièges sont prévus pour les composantes hors pôle et les services universitaires. De ce fait, l'INSPE n'a pas été oubliée.

Pour **Mme DAVID**, alors qu'auparavant, l'INSPE faisait partie d'un pôle, il y a une certaine régression.

LA PRÉSIDENTE réplique qu'il n'y avait pas de pôle en tant que tel auparavant dans les modalités électorales.

Pour **Mme DAVID**, le règlement intérieur parle bien de la présence de trois pôles sur quatre dans les collèges électoraux.

M. BRIOLET, Directeur des Affaires juridiques, précise qu'actuellement, il existe quatre grands secteurs de formation, qui doivent être représentés notamment au sein des listes soumises aux élections du conseil d'administration, ainsi que dans les circonscriptions pour l'actuel CAC. Ces circonscriptions disciplinaires seront remplacées à titre dérogatoire par les périmètres des pôles. Selon lui, cela n'empêche pas des agents de l'INSPE d'intégrer ces listes. L'obligation est simplement de pouvoir représenter a minima trois pôles sur quatre quand jusqu'à présent, on devait représenter trois secteurs de formation sur quatre dans les listes candidates au conseil d'administration.

Pour **LA PRÉSIDENTE**, cette représentation de trois secteurs sur quatre n'imposait pas la présence de membres de l'INSPE. Aussi, la situation est finalement comparable.

Mme DAVID n'est pas d'accord en ce qu'auparavant, un membre de l'INSPE pouvait représenter un secteur. Demain, ce ne sera plus le cas. De ce point de vue, la situation n'est pas comparable.

LA PRÉSIDENTE maintient que les agents de l'INSPE restent électeurs et éligibles. Elle passe la parole à Nicolas CORREARD.

En réponse à Mme SAMI, **M. CORREARD** considère que l'efficacité de ce projet tient à sa maturité, dont tout le monde peut saluer les évolutions dans le sens du rassemblement. Selon lui, le modèle universitaire est aujourd'hui devenu central et incontournable.

LA PRÉSIDENTE partage le point de vue.

Mme SAMI pense que la présence obligatoire de trois pôles et d'un établissement composante au conseil d'administration est une bonne chose et que malgré tout, les personnels de l'INSPE sont à part en ce qu'ils ne sont pas apparentés à un pôle. Il est clair que pour le conseil d'administration, les personnels de l'INSPE sont mis à part.

Au nom d'Ensemble, elle fait la déclaration suivante : *« Comme nous l'avons déjà exprimé, les modalités de mise en œuvre du nouvel établissement, son organisation, les changements que cela implique risquent de dégrader encore les conditions de travail des personnels de l'Université alors même que ceux-ci sont déjà éprouvés par la surcharge de travail et les conséquences de la crise Covid. Les élus de la liste Ensemble déplorent la création menée dans l'urgence au cours d'une crise sanitaire majeure de Nantes Université, dont les modes d'organisation, de gouvernance et de gestion ne seront plus nécessairement régis à compter du 1^{er} janvier 2022 par le code de l'éducation, mais par des statuts dont la teneur n'a pas évolué sur des*

enjeux pourtant cruciaux en termes de démocratie universitaire, d'emploi, de production et de valorisation de la recherche. Les statuts qui sont proposés ont été rédigés avec le souci de rappeler et d'affirmer des principes généraux auxquels les personnels sont attachés, d'inscrire des objectifs auxquels on ne peut que souscrire, de donner des gages et d'essayer de rassurer. Cependant, ces statuts peuvent changer et être modifiés. Les principes généraux qui sont inscrits peuvent aussi bien être mis en œuvre dans le cadre de l'Université de Nantes. Nous n'avons pas besoin de l'établissement expérimental pour travailler ensemble avec les établissements du territoire ou d'ailleurs. Nous n'avons pas besoin de l'établissement expérimental pour mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes. Nous n'avons pas besoin de l'établissement expérimental pour faire respecter un certain nombre de principes. L'essentiel est que tout ce qui nous est proposé dans cette nouvelle superstructure, nous pouvons le mettre en œuvre avec les structures actuelles : coopération et coordination en matière de formation, coopération en matière de recherche, démarches communes de laboratoires, mise en commun de moyens, etc. Ces coopérations existent déjà au niveau de la région, de l'interrégion et à l'international. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle structure pour cela. Nous ne voulons pas que l'Université de Nantes se fasse hara-kiri. Nous voterons donc évidemment contre ses statuts. »

Mme DRONNEAU indique que la position d'UNSA Éducation n'a pas changé, même si elle salue tout le travail positif accompli, en particulier sur la mission démocratique. Elle reste inquiète, en particulier pour les personnels BIATSS, avec le remaniement à venir de certains services. Même si elle salue l'ambition du projet, la nécessité d'une telle restructuration interroge. Elle n'approuvera pas les statuts et espère que les différents écueils soulevés à différentes reprises seront contredits. Elle sera éventuellement ravie d'avoir tort en ce qu'elle tient à ce que l'Université réussisse.

M. GRASSET, Vice-président Recherche et Science ouverte, ne peut pas laisser dire que l'Université se fait hara-kiri. Il considère que ce conseil d'administration aurait dû entendre ce qui a été dit lors des entretiens HCRS par les grandes Universités de Birmingham, Cologne ou de Florence sur la pertinence du modèle de Nantes Université, qui est en phase avec les exigences d'une Université de rang international. De ce fait, l'Université de Nantes fait juste ce qui doit être fait pour intégrer ce modèle universitaire international et en remplir les missions.

Mme HOUEL rappelle que la Région a été aux côtés de l'Université de Nantes pour soutenir et accompagner financièrement ce projet. Elle souligne que ce projet est également largement accompagné par le territoire. L'accompagnement financier des acteurs locaux de la région et des collectivités est par exemple identique à celui de l'État, traduisant l'équilibre et la force du projet. La Région est convaincue de la nécessité pour l'Université d'évoluer dans un contexte de transformation du monde où de nombreux défis, sociétaux et économiques, se présentent. Aussi, l'Université doit continuer à être forte pour former les étudiants et construire le monde demain. De même, la recherche et la science doivent pouvoir répondre à un certain nombre d'enjeux.

Pour finir, Mme HOUEL se dit heureuse, à l'occasion de son probable dernier conseil d'administration, de pouvoir voter ce projet, en ayant le sentiment d'être allée au bout. Elle pense que collectivement, les membres du conseil d'administration peuvent être fiers du chemin parcouru, et que les bases sont posées pour amorcer la prochaine phase de manière robuste, au service des personnels, des étudiants, des chercheurs et du territoire.

LA PRÉSIDENTE la remercie personnellement pour cette intervention, tout le travail réalisé et l'accompagnement de la Région sur de nombreux projets. Le soutien apporté par les collectivités et en particulier la Région pendant la crise sanitaire a été essentiel. Elle tient à répéter que cet accompagnement spécifique au territoire nantais est également important au niveau national en ce qu'il constitue une vraie force permettant d'aboutir aujourd'hui à la possibilité de voter la création de Nantes Université.

En complément, LA PRÉSIDENTE se dit surprise du ton des discussions relatives à l'INSPE dans la mesure où la disposition n'est pas nouvelle et où des propositions auraient pu être faites en amont. Elle ne peut pas non plus laisser dire que ce projet se fait dans l'urgence alors que le travail est engagé depuis des années. Dans cette veine, elle relève que certains élus défavorables au projet soulignent depuis longtemps leur désapprobation, au moins depuis son arrivée en fonction en 2017. De plus, les statuts peuvent être modifiés et ne sont pas figés. Les élus auront tout le loisir de les faire évoluer, dans la logique réaffirmée du fonctionnement démocratique de Nantes Université. Enfin, on peut se satisfaire du mode de fonctionnement actuel du modèle français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, morcelé, éclaté, créant une concurrence sur le même territoire entre des établissements portant les mêmes missions de service public, mais LA PRÉSIDENTE indique s'être engagée sur ce projet de Nantes Université précisément parce qu'elle ne s'en satisfait pas. Elle pense qu'on peut faire mieux dans le domaine. Elle considère par exemple aberrant que l'art et l'architecture ne soient pas enseignés à l'Université. Elle espère donc qu'on arrivera collectivement à décroiser ce modèle universitaire pour faire face aux défis contemporains.

Mme SAMI pense également que l'amélioration du fonctionnement de l'Université est nécessaire. Elle partage aussi l'idée qu'un certain nombre de domaines doivent être enseignés à l'Université. Mais elle désapprouve la méthode. Elle imagine que les améliorations peuvent tout à fait être produites dans le cadre du code de l'éducation et de l'Université actuelle.

Concernant la possibilité de modifier les statuts et le fonctionnement à plein de la démocratie universitaire, elle est évidemment d'accord. Mais tous les garde-fous posés dans les statuts actuels, dans le cadre du code de l'éducation, pourraient très bien sauter après la création de Nantes Université. Mme SAMI a constaté par exemple que le changement de statut pourra être voté même sans majorité absolue. Les élus auraient par ailleurs certainement dû porter un certain nombre de propositions lors de la consultation, mais elle estime que nombre d'entre eux n'en ont pas eu le temps.

LA PRÉSIDENTE rappelle que le nouvel établissement restera un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, et soumis au code de l'éducation.

Mme PONTIER NURIT confirme que les statuts s'inscrivent sans ambiguïté dans le code de l'éducation, qui continuera d'être respecté. D'une manière plus générale, elle regrette la vision un peu étriquée de l'Université et la démobilité de certains élus. Elle a l'impression au contraire que cette nouvelle Université constitue un nouvel élan vers l'avenir.

LA PRÉSIDENTE la remercie de son regard de juriste et propose de passer au point suivant, sur la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour 2021/2027.

Le conseil d'administration, avec 22 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, approuve le décret portant création de Nantes Université et de ses statuts.

4 - STRATÉGIE RÉGIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021/2027

LA PRÉSIDENTE remercie Stéphanie HOUEL de prendre le temps de présenter cette stratégie.

Mme HOUEL débute sa présentation en rappelant que les Régions ont l'obligation de construire un schéma enseignement supérieur, recherche et innovation, que la Région des Pays de la Loire a dénommé stratégie pour traduire la dynamique à avoir sur les années à venir. Cette stratégie a été initiée en avril 2019, votée en décembre 2021, et porte sur les années 2021/2027. Mme HOUEL pointe la concertation importante, en particulier avec les représentants et acteurs de l'Université, lors de la construction de cette stratégie régionale, à travers le CCRRDT ou différentes commissions thématiques. La construction de cette stratégie s'inscrit aujourd'hui dans la phase de construction de la programmation du contrat de plan État/Région et de la programmation FEDER. De plus, depuis la loi MAPTAM, la Région est chef de file sur l'enseignement supérieur et la recherche, avec un rôle de coordination. Un diagnostic a été réalisé par un cabinet externe sur les forces et les faiblesses de la région des Pays de la Loire, qui relève le dynamisme de la région, en particulier en matière de démographie, avec 3000 à 4000 étudiants supplémentaires chaque année, expliquant certaines tensions dans les Universités. Le taux de réussite au bac est bon, à 91,2 %. Les sites post bac sont répartis uniformément sur le territoire. Les taux de réussite en licence sont également bons. Mme HOUEL note l'augmentation des effectifs de recherche (plus 2,4 % sur 2014/2019, soit à peu près 150 chercheurs) dans une région où historiquement, la présence réduite des organismes nationaux et la relative jeunesse des Universités ont entraîné une sous-dotation en chercheurs dans le domaine public. Sur le territoire national et sur la même période, cette évolution du nombre de chercheurs est de -1,2 %. De manière remarquable également, la croissance du nombre de chercheurs dans le privé correspond à 2000 chercheurs supplémentaires sur l'ensemble du territoire. La Région des Pays de la Loire est la première Région de France en termes d'investissement sur l'enseignement supérieur, la recherche et innovation, utilisant depuis de nombreuses années à peu près 5,6 % de son budget pour ce domaine. Enfin, sur l'innovation, une progression est également à relever.

Mme HOUEL aborde les points de progrès. Malgré le bon taux de réussite au bac, le taux de poursuite des études est inférieur de 4 points au niveau national, s'expliquant quasi exclusivement par la forte proportion de baccalauréats professionnels, qui doit amener à se concentrer sur la formation continue, et par le faible taux de chômage. Il faut noter également une faible présence d'étudiants étrangers, avec seulement 3,7 % des étudiants étrangers accueillis en France. Il faut relever aussi que parmi les 10 premières nationalités accueillies, aucune n'est européenne. Sur la partie recherche, le territoire reste en retrait sur la réussite des appels à projets, nationaux ou européens. Cela pose question dans la mesure où ce sont des crédits qui ne viennent pas irriguer la région. Enfin, sur l'innovation, les Pays de la Loire sont historiquement un territoire de sous-traitance, avec des grands groupes donneurs d'ordre et des PME travaillant à façon. Ainsi, cela représente 43 % des dépôts de marques de la moyenne nationale et 71 % des dépôts de brevets de la moyenne européenne. Le bilan est donc plutôt positif quoique

contrasté, avec des points d'attention qui trouveront leur réponse dans la nouvelle stratégie de Nantes Université.

La stratégie régionale ESRI porte plusieurs convictions. La première est d'offrir à l'ensemble des jeunes des parcours adaptés et de leur ouvrir un champ des possibles. La seconde conviction est de poser l'ESRI comme un socle fondamental pour accroître l'agilité du territoire, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales. Cette stratégie s'articule par ailleurs autour de trois axes que sont les territoires, les trajectoires et les transitions, servis chacun par des objectifs et des mesures qui seront travaillés et réorientés annuellement si nécessaire. La première ambition, celle des territoires, consiste à investir dans un plan campus régional. La région des Pays de la Loire était passée à côté du plan campus France mis en place du début des années 2000, et il s'agit pour elle de pouvoir faire monter d'un cran la qualité et l'attractivité de ses campus aujourd'hui. Trois objectifs ont été définis pour cela, dont le premier est d'adapter le patrimoine académique aux défis démographiques et énergétiques. Dans cette veine, la Région a décidé d'aller sur la rénovation énergétique de ses bâtiments, notamment pour combler son retard en la matière. Le deuxième objectif est d'accélérer la transition numérique des campus, dont la crise sanitaire a rappelé l'importance. Le troisième objectif est d'investir dans des infrastructures de recherche discriminantes. Mme HOUEL dit avoir été frappée très récemment, fin décembre, par le faible nombre de projets sélectionnés en Pays de la Loire pour l'appel du PIA (5 projets sélectionnés contre 25 pour la Bretagne). Aussi, il convient de faire évoluer les appels à projets sur le soutien aux équipements pour les transférer aux infrastructures de recherche discriminantes, en lien avec le contrat de plan État/Région, puisque les demandes sont de l'ordre de 800 millions d'euros quand la capacité de la Région est de 100 millions d'euros. L'accompagnement de tous ces objectifs nécessite des financements. Aussi, le budget régional chaque année oscille entre 40 et 50 millions d'euros, incluant de l'investissement et du fonctionnement. Le contrat de plan État/Région concerne des investissements structurants s'étalant sur les sept prochaines années. Les négociations avec l'État ont abouti à des engagements respectifs de 118 millions d'euros pour la Région et 118 millions d'euros pour l'État là où sur le CPER précédent, les engagements étaient entre 60 et 70 millions d'euros. Le projet structurant qui concerne plus spécifiquement Nantes Université est le nouveau QHU, dont les études ont démarré. Un autre point important concerne la rénovation énergétique : il s'agit de pouvoir ouvrir les fonds européens, de l'ordre de 10 millions d'euros, dans la perspective d'une transition vers une économie verte. Mme HOUEL ajoute que les investissements concernent également la création d'un campus santé sur l'île de Nantes et d'un autre sur Saumur, pour favoriser la mutualisation et le regroupement des formations. À terme, un autre projet de ce type est prévu sur Saint-Nazaire.

La seconde ambition de la stratégie régionale ESRI est d'accompagner les trajectoires des étudiants, des chercheurs ou des laboratoires. Pour les étudiants, il s'agit de pouvoir les accompagner dans leur accès à l'enseignement supérieur. Cela passe en particulier par le plan Orientation, compétence de la Région, et par des efforts appuyés sur les Cordées de la réussite et sur Campus à 2 pas, projet permettant de promouvoir les campus connectés et qui a abouti à l'ouverture d'un campus connecté sur Châteaubriant. Car les études montrent que la proximité est un élément essentiel sur les plans psychologique et financier. Il faut souligner par ailleurs l'accompagnement des étudiants dans leur expérience de l'entrepreneuriat, de l'international, de la vie associative. Un travail a été démarré avec les collectivités via la Conférence territoriale de l'action publique, qui réunit l'ensemble des élus des collectivités pour aborder les sujets de logement, de restauration et de santé des étudiants. Mme HOUEL concrétise le fait qu'avant la crise Covid, une étude de 2018 menée par l'observatoire de la vie étudiante montrait déjà que 30 % des étudiants avaient déclaré avoir un médecin, 20 % présentaient des signes de détresse, 8 % avaient pensé un acte de suicide sur l'année précédente, 48 % sautaient des repas, notamment pour des

raisons financières. Après la crise sanitaire, tout ce travail est donc à remobiliser. L'ambition des trajectoires sert également à accompagner les laboratoires, les chercheurs, les Universités. Sur le plan individuel, l'attractivité des emplois scientifiques reste bonne et les dispositifs déjà en place sont maintenus, comme les allocations doctorales cofinancées par la Région, les Étoiles montantes permettant un financement pour certains chercheurs, l'académie Pulsar qui développe les réseaux de chercheurs. Sur un plan plus collectif, il s'agit de refondre et de simplifier les accès aux appels à projets nationaux et européens à travers des dispositifs comme l'ANR ou l'accompagnement des politiques de sites.

La troisième ambition concerne les transitions. Mme HOUEL répète qu'il s'agit pour cela de mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales. En matière de spécialisations intelligentes, elles ont été remises à jour pour l'Europe et il n'y a pas de changement majeur par rapport à ce qui était observé en 2014. Ce qui a guidé la Région sur les transitions économiques, c'est développer le travail et la culture en commun. Pour cela, un certain nombre de dispositifs ont pour objectif de favoriser des collaborations public/privé. Sur les transitions sociétales, plusieurs propositions se font jour, que ce soit des projets de territoires d'expérimentation à travers les appels à projets recherche et action ou la création de chaires Territoires d'avenir traitant de sujets importants pour l'avenir définis par la Région.

Pour conclure, Mme HOUEL rappelle que cette stratégie régionale ESRI est pilotée notamment à travers une conférence annuelle, et qu'elle s'articule évidemment avec l'ensemble des autres stratégies régionales.

Mme CARPY souhaite souligner l'importance du soutien de la Région pour l'ancrage et le développement de l'établissement dans le territoire. Concrètement, à l'échelle de son laboratoire, les contrats Région représentent 30 % des ressources du budget annuel, les plaçant devant l'ANR, à 20 %. Selon elle, la stratégie de la Région est dynamisante. Elle estime que la stratégie est un plan gagnant-gagnant, que ce soit dans le soutien individuel ou collectif. Les paris scientifiques ont abouti sur des contrats ANR. Les consortiums stratégie internationale ont permis de créer des réseaux et de chercher des financements européens. La Région apporte également un fort soutien à la diffusion de la culture technique, scientifique et industrielle, contribuant au rayonnement de l'Université. Elle remercie la Région pour tout cela.

Mme JOLLIET souligne l'importance de ce soutien constant de la Région sur les activités de santé, en formation et en recherche, auprès du CHU et du pôle santé, qui préfigure la nouvelle Université de Nantes. Le quartier hospitalo-universitaire de Nantes est un sujet majeur, car structurant et nécessaire notamment au regard de la vétusté des locaux actuels. De ce point de vue, le déménagement sur l'île de Nantes est très attendu.

D'une manière générale, Mme SAMI se réjouit du soutien des collectivités, souvent souligné par le HCRS. Elle a trouvé la présentation de Madame HOUEL intéressante et souhaiterait pouvoir l'obtenir. Cependant, les pourcentages d'augmentation des chercheurs l'ont étonnée et elle souhaiterait savoir si une analyse en a été faite. Par ailleurs, elle indique avoir participé à une journée sur l'enseignement supérieur et la recherche, où la question du faible nombre d'étudiants étrangers avait déjà été posée.

Elle ne se rappelle pas avoir eu d'explication précise et veut savoir si depuis, des éléments de réponse sont disponibles.

Mme HOUEL précise que la CSTI est un point important pour la Région, raison pour laquelle une Fête de la science a été organisée au Conseil régional en 2018. Concernant l'augmentation des chercheurs, elle fait personnellement l'analyse que la partie publique, en particulier en santé, s'explique par l'attractivité du territoire et son dynamisme. Elle ose croire également que les politiques régionales ont un impact. Concernant l'augmentation des chercheurs dans le privé, son expérience l'amène à imaginer que la création de nombreux bureaux d'études en est la cause. À ce titre, un recensement est en cours les entreprises et des laboratoires dans lesquels il y a eu une augmentation du nombre de chercheurs, pour les mettre en relation avec la recherche publique. Mme HOUEL n'a pas vraiment d'explication sur le faible nombre d'étudiants étrangers. Il existe cependant peu de Master en anglais aujourd'hui. Ce qui nécessite un gros travail d'internationalisation des COMU, que ce soit sur Angers, Le Mans ou Nantes.

M. LOUARN remercie Mme HOUEL pour sa présentation et est impatient d'obtenir son diaporama. Il observe quotidiennement le soutien de la Région et c'est quelque chose de très motivant.

Pour répondre à la problématique de la mobilité entrante, Mme RICHARD indique que le taux est actuellement de 11 %, contre 12,5 % au niveau national. C'est essentiellement au niveau des Master que s'exprime le déficit, où il y a quasiment quatre points à rattraper par rapport à la moyenne nationale. L'une des explications est effectivement le déficit de Master en langue anglaise. Ceci dit, il est également possible de miser sur le développement des formations avec nos collègues d'Euniwell, qui permettront aux étudiants étrangers de bénéficier d'une formation en anglais et en français. De la même manière, il sera possible d'envoyer des étudiants français suivre des modules chez les partenaires de l'Université de Nantes, en Italie, en Allemagne, etc. Ces formations conjointes sont un des éléments principaux qui vont booster la mobilité entrante et doper l'attractivité des Master nantais.

Mme HOUEL complète en indiquant que c'est la raison pour laquelle l'appel à projets Master international a été créé.

M. CORREARD pense qu'une politique internationale dynamique dépend en effet en partie d'une offre en langue étrangère suffisante et riche. Malgré les projets présentés, il estime que l'Université de Nantes peut encore progresser. Cela suppose des investissements. Concernant la recherche, il confirme que le soutien de la Région est appréciable. Mais si l'Université de Nantes veut assumer ses ambitions, il invite les projets de recherche à ne pas être trop fléchés. La Région veut évidemment privilégier certains thèmes, mais la science fondamentale ou les sciences de la culture doivent pouvoir bénéficier également d'un soutien. C'est la condition selon lui pour sortir d'un certain provincialisme du monde intellectuel et universitaire.

Mme HOUEL précise que tous les appels à projets qu'elle a relevés notamment dans la partie des trajectoires n'ont pas d'orientation. C'est effectivement un point important. De ce point de vue, la Région

souhaite que les sciences humaines et sociales soient une partie intégrante des projets. Par exemple, travailler sur les énergies renouvelables sans penser à leur acceptation sociétale simultanément n'a aucun intérêt, sous peine de blocage. Elle ajoute que la stratégie régionale et l'intégralité des appels à projets sont disponibles sur le site de la Région.

Mme DAVID, sur la place des sciences humaines et sociales, fait remarquer qu'elles semblent être réduites à une visée d'acceptabilité sociale de projets définis par d'autres disciplines scientifiques. Il serait aussi intéressant, a contrario, de partir ponctuellement des questions définies par les sciences humaines et sociales. La question de l'interdisciplinarité peut en effet se poser aussi du point de vue des sciences humaines et sociales.

Mme HOUEL répète que tous les appels à projets sont absolument ouverts à toutes les disciplines. Dans la perspective des transitions sociétales, la Région souhaite travailler l'articulation entre les sciences humaines et sociales et les sciences « dures ». En l'espèce, il n'existe aucune priorisation des sciences, la Région n'ignorant pas l'intérêt et la valeur ajoutée de l'interdisciplinarité pour le territoire. Elle rappelle par ailleurs que la Région vient tout juste de voter un soutien spécifique à la MSH.

LA PRÉSIDENTE répète ses remerciements à l'égard de Stéphanie HOUEL. Elle invite l'auditoire à aborder le point 5, concernant l'approbation de l'obligation de dépôt des publications de l'Université dans l'archive ouverte HAL.

RECHERCHE

5 - APPROBATION DE L'OBLIGATION DE DÉPÔT DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES DANS L'ARCHIVE OUVERTE HAL (APRÈS EXAMEN À LA CPCA)

LA PRÉSIDENTE se dit très heureuse de voir ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration. La logique d'ouverture et de partage des savoirs se décline sous plusieurs formes comme les ressources éducatives libres, l'innovation ouverte, les données ouvertes ou la science ouverte. Les enjeux sont multiples, culturels, linguistiques, au moment où les fausses informations se multiplient et où la parole scientifique est souvent mise en doute. S'agissant de la science ouverte, il s'agit de pouvoir poser la question du double financement des travaux de recherche et de l'accès aux publications résultant de ces mêmes travaux de recherche, et donc de ce qui est créé par l'argent public.

M. GRASSET démarre sa présentation en se concentrant sur la notion d'obligation de dépôt. Il ne s'agit pas pour l'Université de Nantes d'imposer le dépôt des connaissances, mais plutôt de répondre aux attentes des communautés scientifiques que sont les chercheurs, les étudiants ou les amateurs scientifiques et qui souhaitent pouvoir récupérer l'intégralité de la production scientifique. La logique d'obligation réside donc dans le souhait de l'Université de Nantes de pouvoir répondre à toutes ces attentes. Au niveau mondial, en 2002 par exemple, 15 % des productions étaient en accès ouvert, 30 % en 2017. Aujourd'hui, ce taux est de l'ordre de 40 à 45 %. Cette dynamique est nationale et européenne. Cette obligation de dépôt dans une archive ouverte présentée aujourd'hui au conseil d'administration

est déjà préconisée par l'Union européenne, l'ANR, le CNRS, l'INSERM et plusieurs Universités en France. Par ailleurs, l'article 30 de la Loi pour une République numérique l'autorise depuis 2016. Il existe deux manières de faire de l'archivage ouvert, en auto archivage par l'auteur après publication, la voie verte, ou en publication payante sur une archive ouverte, la voie dorée. Cette seconde méthode empêche cependant le contrôle des frais relatifs à la mise en archive ouverte. Aussi, la voie privilégiée par l'établissement et la majorité des EPST est la voie verte. Il s'agit désormais de choisir un outil d'auto archivage convivial et déjà utilisé au niveau national, le HAL. Il s'agit d'une plateforme nationale portée depuis 20 ans par le centre de communication scientifique directe, partagée par presque toutes les Universités, l'ANR, le CNRS, l'INSERM, etc. Pour l'Université de Nantes, c'est un choix évident. Aujourd'hui, le constat est que 80 % de la production concerne des articles dans des revues et des communications dans des congrès. Aussi, s'engager sur cette démarche d'obligation de dépôt n'est pas trop complexe. Le dépôt complet et total des ouvrages et chapitres d'ouvrage, qui représentent 10 % de ce qui est déposé aujourd'hui sur les archives ouvertes, est un peu plus complexe et demandera plus de temps. L'enjeu est de savoir si certains domaines disciplinaires vont poser plus de problèmes, et l'analyse du ratio entre le dépôt du document complet et le dépôt de la notice permet de constater qu'il est identique d'un pôle à l'autre. Selon M. GRASSET, il ne s'agit pas pour l'Université de Nantes de déposer immédiatement 100 % des publications en archive ouverte, quelle que soit leur nature. Il s'agit plutôt d'accompagner au mieux et progressivement ces dépôts, en respectant une trajectoire. En termes de calendrier, ce travail est mené depuis 2018 avec un groupe de travail HAL mis en place entre juin 2018 et juillet 2019, une commission recherche exceptionnelle sur la science ouverte en janvier 2021, un débat en conférence des directeurs d'unité de recherche en février 2021, et un vote majoritaire de la commission de la recherche en avril 2021. Il est donc question aujourd'hui de pouvoir voter ce projet et en particulier l'application de l'article 30 de la loi sur la république numérique en conseil d'administration. Il est par ailleurs essentiel de pouvoir intégrer un engagement des laboratoires à respecter une trajectoire cible de dépôt des publications dans les critères d'évaluation et de dotation.

LA PRÉSIDENTE veut souligner l'importance du rôle du service commun de documentation sur ce sujet, dont l'expertise est essentielle pour déployer cette mesure.

M. CORREARD félicite l'Université pour cette politique volontariste sur ce sujet important de la science ouverte. Dans le même temps, il compte personnellement s'abstenir sur la délibération. En tant que représentant d'un secteur littéraire, il indique que ses collègues sont peu favorables à cette mesure, ils pensent que le texte proposé affaiblira l'édition universitaire, à la grande diversité d'acteurs, dont seuls certains auront les moyens d'entrer dans la politique de la voie verte. Les éditeurs universitaires produisent des éditions de bonne qualité. En outre, de nombreux collègues sont attachés au livre imprimé, même si M. CORREARD pense que l'avenir est à la publication directe en ligne. Par ailleurs, il s'interroge de savoir si l'édition en accès ouvert doit passer nécessairement par HAL, dont le caractère uniformisant l'inquiète. Il s'interroge notamment sur l'intérêt de publier sur HAL des productions déjà en accès ouvert non subventionné. Il ne remet certainement pas en cause le principe de la science ouverte, mais manifeste simplement la réserve des communautés qu'il représente vis-à-vis du caractère contraignant de la mesure. De même, le principe du bonus/malus est mal perçu et amène des tensions, certains collègues annonçant déjà qu'ils ne publieront rien sur HAL. M. CORREARD sait que la délibération propose une trajectoire cible, mais la clarté du texte l'amène à se demander si la publication de 100 % des productions sur HAL est nécessaire. Il existe selon lui d'autres manières de penser la science ouverte.

LA PRÉSIDENTE partage son attachement au livre. Pour elle, l'enjeu global est celui de la privatisation des connaissances. La question posée par les sciences ouvertes est de savoir si on veut réserver les publications à ceux qui ont les moyens de les payer. La responsabilité des chercheurs et de l'établissement est donc de faire bouger les lignes et de prendre des mesures fortes. Sur le choix de HAL, il est assumé : c'est une plateforme publique qui s'oppose en cela à la multiplication des réseaux sociaux scientifiques privés qui exploitent les données personnelles des utilisateurs. En tant qu'institution publique, l'Université de Nantes ne doit pas rentrer dans cette logique. Par ailleurs, ce service interopérable collecte des publications de différents sites et évite leur éparpillement. Il constitue un point d'entrée clair, facilitant, prévenant le risque d'une perte dans la diffusion des connaissances.

M. GRASSET regrette la position de M. CORREARD, car le vote des communautés en commission recherche a été très clair. Concernant le choix de HAL, il existe évidemment d'autres outils d'archives ouvertes, déjà utilisés par certains laboratoires. Néanmoins, parmi ces outils, certains sont très mauvais et évoluent dans une logique Freemium, dont M. GRASSET se méfie. Le sujet n'est pas d'interdire les outils qui sont déjà pertinents. Il s'agit plutôt de travailler et de faciliter l'interopérabilité entre les systèmes, s'ils sont équivalents à HAL et respectent la même logique de voie verte.

Mme MONTILLET trouve que l'intention du projet est louable. Toutefois, de nombreuses problématiques sous-jacentes doivent être éclaircies par la suite, et notamment l'ergonomie complexe de HAL, qui peut poser des difficultés aux utilisateurs. Elle imagine que cet hermétisme du logiciel peut rebuter. Elle souhaiterait que cet outil puisse évoluer en termes de convivialité, notamment dans une perspective de rayonnement à l'international. Elle s'interroge par ailleurs sur la voie dorée, en particulier sur les frais inhérents à l'open Access qui doivent être pris en compte dans les demandes de projets ANR. Elle voudrait qu'on puisse débattre de ce sujet, et notamment du facteur d'impact, qui ne reflète finalement que le fait d'avoir payé pour ouvrir la publication.

M. GRASSET insiste sur le fait que l'Université de Nantes ne souhaite pas la voie dorée, privilégiant la voie verte pour prendre en compte l'impossibilité de changer les us et coutumes des laboratoires en termes de publication en 24 heures. Une réflexion est en cours pour essayer de chiffrer au niveau national le coût des mises en archive ouverte, mais il faut accepter l'idée pour le moment que certains laboratoires n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la voie dorée. Sur HAL, cet outil a beaucoup évolué ces dernières années, et va continuer d'évoluer, et l'enjeu de l'Université est d'accompagner cette évolution et de la défendre auprès des laboratoires.

LA PRÉSIDENTE confirme que ce logiciel a connu beaucoup de progrès dernièrement.

M. BERTHON dit que sa communauté s'est investie dans HAL il y a une quinzaine d'années, qui est devenu un outil essentiel aujourd'hui pour la science ouverte. Son expérience montre que les doubles publications, sur HAL et dans des revues payantes, ne posent absolument aucun souci. La plupart des interrogations qu'il a entendues ont été levées naturellement. Il souligne par ailleurs que les dépôts sur

HAL sont facilités et que l'éventuelle technicité du logiciel ne peut plus constituer un obstacle à la diffusion des sciences à tous par son biais.

Pour **LA PRÉSIDENTE**, ce retour d'expérience de disciplines qui utilisent HAL depuis longtemps est important.

Mme BARON, en tant que médiatrice science ouverte pour les domaines de sciences et santé, remercie la présidente pour ses félicitations. Elle fait remarquer que cette politique est défendue par les bibliothécaires depuis des dizaines d'années. Elle est ravie de l'évolution du projet. Concernant HAL, elle confirme qu'il s'agit d'une plateforme évolutive dont la gouvernance vient d'être modifiée pour tenir compte des usagers. Par ailleurs, la concertation des usagers est de mise avec le CCSD, qui relaye tous leurs besoins. Les bibliothécaires soutiennent résolument ce projet.

LA PRÉSIDENTE pense qu'il était essentiel que les personnes à la manœuvre s'expriment sur ce sujet.

Mme SAMI ne peut que souscrire à l'idée de l'ouverture de la science. Par contre, elle tient à partager les propos de M. CORREARD relatifs à la communauté des sciences humaines, dont les enjeux sont bien différents des sciences dures en matière de publication et de diffusion. De nombreuses interrogations et réserves lui ont été remontées par des collègues des sciences humaines en particulier quant aux spécificités à prendre en compte pour cette communauté.

M. GRASSET confirme avoir entendu ces réserves, qui ne constituaient cependant pas une opposition aux principes du projet. Il pense que l'accompagnement doit être différencié selon les communautés. Il remercie Madame BARON pour son témoignage, qui illustre le fait que le travail est déjà engagé par les services et que la démarche doit être différente selon qu'on s'adresse à un laboratoire en santé ou à un laboratoire de linguistique. En l'espèce, il n'y a eu aucune levée de boucliers en conférence des directeurs des unités de recherche, même si la vigilance est nécessaire sur la méthode d'accompagnement.

Mme SAMI pense qu'en plus de cet accompagnement différencié, une certaine souplesse est nécessaire, au moins au début du process.

M. GRASSET en convient. La trajectoire cible ne sera pas la même pour tous les domaines.

LA PRÉSIDENTE pense malgré tout que l'enjeu est fort pour les sciences humaines et sociales et qu'il faut en prendre la mesure. De nombreuses publications en SHS sont en langue française et il existe un enjeu de la francophonie, à faire exister la langue française, la culture française dans la science ouverte. Elle pense que toute institution publique a cette responsabilité, contrairement à de nombreuses publications aujourd'hui qui n'existent qu'en langue anglaise et qui véhiculent forcément exclusivement la culture anglo-saxonne. Les spécificités disciplinaires seront donc prises en compte dans la perspective du

service public de la connaissance, qu'elle tient à défendre. C'est un moment important pour LA PRÉSIDENTE, qui s'est engagée sur ce sujet. Elle souhaite vraiment un soutien massif du conseil d'administration, comme un message envoyé à l'établissement et au-delà sur l'engagement collectif de l'Université de Nantes sur cette question centrale. Elle remercie la DRPI pour sa mobilisation.

Le conseil d'administration, avec 30 voix pour et 4 abstentions, approuve l'obligation de dépôt des publications de l'Université de Nantes dans l'archive ouvert HAL.

RESSOURCES HUMAINES

6 - APPROBATION DU PLAN ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES (APRÈS EXAMEN À LA CPCA)

LA PRÉSIDENTE invite le conseil d'administration à approuver le plan égalité femmes/hommes, qui constitue un plan d'action ambitieux sur cette question complexe dépassant largement l'Université. Ce plan d'action a été construit avec des chercheurs, des étudiants, que LA PRÉSIDENTE remercie pour leur contribution. Elle insiste sur le fait que ce plan d'action n'est pas seulement professionnel, mais plus global, concernant les personnels et les étudiants.

Mme LE FICHANT poursuit en indiquant que ce plan, démarré en novembre 2020, est le premier pour l'Université de Nantes. La loi du 6 août 2019 et les accords interprofessionnels du 30 novembre 2018 rendent obligatoire la présentation d'un plan d'égalité professionnelle femmes/hommes. Mais l'Université de Nantes, notamment par ses responsabilités pédagogiques et de formation, a fait le choix de ne pas se focaliser uniquement sur les professionnels, choisissant d'associer également les étudiants. Une démarche projet un peu plus complexe a donc été mise en œuvre en la matière, menée par Anaïs GARNIER, pour constituer deux groupes de travail consacrés, l'un, à l'égalité professionnelle, l'autre à la communauté étudiante. Divers professionnels, directions, associations et organisations syndicales ont été sollicités pour cela pour ces groupes de travail. De même, un espace de contributions écrites a été structuré pour recueillir des propositions. De tout cela, 97 propositions ont émergé, qui ont été consolidées puis synthétisées en 50 actions, par souci de lisibilité, et orientées autour de 10 grands domaines. En parallèle de cette production, la DRH DS et la CAPEC ont travaillé pour mettre en avant des indicateurs chiffrés portant sur les années 2018 et 2019.

Pour Mme LE FICHANT, tous ces éléments constituent une première étape du plan d'action, qui durera trois ans et aura vocation à être mis à jour régulièrement. Des présentations régulières auront lieu devant les instances, parce qu'il s'agit surtout d'assurer la mise en œuvre des 50 actions projetées par l'Université de Nantes. Certaines actions seront évidemment prioritaires, dont le lancement aujourd'hui d'un plan de sensibilisation et de formation sur les thématiques de l'égalité professionnelle hommes/femmes et de prévention des violences sexuelles et sexistes. Ce volet formation concernera l'ensemble des agents et des étudiants. Concernant la prévention des violences sexistes et sexuelles, le dispositif d'écoute harcèlement va être développé, qui existe depuis 2019. Des procédures disciplinaires et judiciaires seront mises en œuvre le cas échéant. Une présentation de ce dispositif d'écoute est prévue au CHSCT du 14 juin et au CTE du 22 juin. La communication interne à l'ensemble de la communauté universitaire sera également une priorité et un plan de communication est en cours de réflexion, qui devrait prendre effet à la rentrée de septembre. Concernant les données chiffrées évoquées plus tôt, elles

existent déjà dans les bilans sociaux. Pour les étudiants, moins d'éléments sont disponibles et l'accent va être mis sur la production de ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs en matière d'égalité femmes/hommes.

LA PRÉSIDENTE ajoute que le plan d'action a été présenté au CHSCT pour information, et soumis pour avis au CTE, recueillant quatre voix pour et six abstentions.

Mme MORERE remercie les services d'avoir mené ce projet d'envergure. Les associations étudiantes sont sensibilisées à la question et sont volontaires pour continuer à apporter leurs contributions et travailler avec les associations du territoire spécialisées sur ce champ. C'est une belle opportunité de travailler entre les services sur le campus et de décroiser les associations pour les faire travailler entre elles.

Mme BARON remarque que le point 35 du plan d'action concerne une charte de communication favorisant l'égalité femmes/hommes et que les statuts étudiés auparavant n'incluent aucune féminisation des postes.

LA PRÉSIDENTE l'explique simplement par le fait qu'il s'agit d'un texte à publier au Journal officiel, et qui doit donc respecter les règles de la langue française en vigueur. Ce sujet du masculin comme genre neutre a déjà été abordé en 2019 auprès du ministère et aucune marge de manœuvre n'existe sur ce point.

Mme BARON en déduit qu'il reste possible de féminiser les autres textes.

LA PRÉSIDENTE confirme.

Pour **Mme LE FICHANT**, l'idée est de réaliser une charte simplifiée concernant la communication inclusive. Elle sait que tous les acteurs du dossier ont leurs habitudes et elle trouve nécessaire d'unifier le process en le simplifiant, en allant chercher par exemple des termes épicènes comme « direction » plutôt que de parler de « directeur.trice ». Cela permettrait plus de fluidité et faciliterait la lecture. Par ailleurs, elle rappelle que l'écriture inclusive peut être un obstacle pour les personnes en situation de handicap. Elle n'ignore pas néanmoins la nécessité de respecter les termes féminins correspondants.

LA PRÉSIDENTE maintient que ce sujet est complexe, avec certaines langues où les termes sont neutres et dans des pays où l'égalité femmes/hommes n'est pas nécessairement très avancée.

Mme SAMI souscrit aux ambitions du plan d'action et attend la mise en œuvre rapide des actions proposées. Elle souhaite rappeler que le travail sur l'égalité femmes/hommes a été engagé lors de l'ancienne mandature par Pascale KUNZ et Patricia LEMARCHAND, qui avaient été des relais auprès des composantes et des laboratoires. De son point de vue, la gouvernance de ce plan d'action est un peu

floue et il faudrait préciser le rôle des uns et des autres pour établir un planning. Par ailleurs, pour rebondir sur un élément partagé par la référente égalité femmes/hommes de son laboratoire, il serait intéressant d'identifier les relais sur le terrain et de les informer des différentes réunions et actions.

LA PRÉSIDENTE admet que c'est un travail de longue haleine, enclenchée depuis plusieurs années, et sur lequel les services s'appuient pour avancer et aller plus loin. Des comptes rendus réguliers seront faits quant au déploiement du plan d'action. Les relais de terrain sont essentiels. Mme LE FICHANT est le point de contact clair sur le sujet et assume la vice-présidence en charge de cette question de l'égalité hommes/femmes. Même si la gouvernance reste à affirmer, le choix a été fait au moment de la constitution de l'équipe de s'assurer du portage de cet enjeu par une vice-présidente, pour affirmer un ancrage dans l'équipe politique.

Mme LE FICHANT indique que Pascale KUNZ et Patricia LEMARCHAND ont été associées étroitement au comité technique lors de la préparation du plan d'action. Leur travail préparatoire n'a absolument pas été négligé. Concernant les référents dans les laboratoires, la crise Covid a certainement contribué à diminuer les interactions. Il est aujourd'hui nécessaire de remobiliser ce réseau, notamment dans la perspective d'actions de mentorat au sein des laboratoires. Mme LE FICHANT prend l'engagement de ranimer ce réseau, qu'elle a contribué à mettre en place l'année dernière.

Mme PENISSON remercie Mme LE FICHANT pour la présentation de ce plan d'action. Membre du comité de pilotage et des comités techniques de cette mission égalité femmes/hommes, elle témoigne du travail efficace de concertation organisé notamment par Anaïs GARNIER. Elle salue également la décision de l'établissement de procéder à ce plan d'action en incluant les étudiants, alors que ce n'était pas acté dans la précédente mandature. Concernant la gouvernance, elle est ravie de voir que c'est un enjeu politique porté par la présidence. Elle se réjouit enfin de la prise en compte et de la représentation des personnels BIATTS dans le plan d'action.

Mme LE FICHANT affirme que toutes les personnes qui s'engagent dans l'égalité femmes/hommes, dans les pôles ou les composantes, pourront avoir une reconnaissance en tant que référents, jusqu'ici réservée aux enseignants-chercheurs.

LA PRÉSIDENTE remercie Boris ROMAN-DUBREUCQ, Anaïs GARNIER et Françoise LE FICHANT d'avoir été à la manœuvre sur ce travail complexe, dont il ressort un dispositif ambitieux permettant de se saisir de ce sujet de l'égalité hommes/femmes. Elle répète son envie que ce plan d'action obtienne un soutien large du conseil d'administration, au regard des enjeux qui y sont attachés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan Egalité Femmes/Hommes.

7 – APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022 – ACTUALISATION (APRÈS AVIS DU CTE)

Mme LORET rappelle que c'est un point, présenté annuellement, reprend la mise à jour de la liste des postes ouvrant droit à la NBI. La dotation initiale de points distribués au sein de l'établissement était de 3175. Aujourd'hui, elle est de 4395 hors assistants de prévention et conseillers de prévention. Cette mise à jour concerne 24 demandes de modifications, de suppression ou de création. Les demandes de création et de rehaussement sont notamment à hauteur de 185 points. 130 points supplémentaires ont été demandés pour faire face aux demandes, qui ont fait l'objet d'une étude en commission primes et ont été présentées en comité technique. La proposition est d'attribuer finalement 40 points supplémentaires pour certaines demandes, diminuant l'attribution globale de 30 points à l'échelle de l'établissement en considérant les suppressions demandées ou les maintiens non accordés. Le détail des 24 demandes a été partagé aux membres du conseil d'administration. La répartition des NBI entre les fonctions techniques et les fonctions administratives continue sa progression au profit des fonctions techniques : 31 % des NBI leur sont attribués. Cette actualisation prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

Mme DRONNEAU se félicite de cette actualisation, notamment sur les fonctions techniques. Elle fait remarquer que plusieurs propositions ont été faites pour des fonctions de gestionnaire RH ou de responsable RH de proximité, en lien avec la décision de déconcentration des missions RH, propositions qui ont recueilli des avis défavorables au regard de la restructuration de ces missions sur les pôles et l'INSPE. De son point de vue, il existe une certaine iniquité entre les pôles dans la mesure où sur le pôle humanité, il y a un demi-poste de gestionnaire RH quand sur les autres pôles, ce sont des temps pleins. Il existe par exemple des spécificités sur le pôle santé qui justifient ces affectations, mais elle estime qu'il faudra rebalayer l'ensemble des attributions. Elle ajoute que ce type de restructuration a un coût en termes de masse salariale. La restructuration se construit petit à petit, mais il ne faut pas sous-estimer la charge de travail du poste RH du pôle humanité, où l'agent contractuel actuel sur le poste occupe bien plus qu'un mi-temps. Cette réaffectation fragilise la mission RH du pôle humanité alors que d'autres pôles mieux servis ont déjà un passé RH ou de la NBI. Mme DRONNEAU attire l'attention sur le fait que les demandes de NBI doivent venir de la hiérarchie directe des agents. Il est de la responsabilité de la DRH d'être vigilante sur une réponse équilibrée aux demandes des pôles en matière de NBI.

LA PRÉSIDENTE confirme que la direction des ressources humaines doit être garante de l'équité de traitement des agents. Concernant la déconcentration RH, le travail est en cours. Il s'agit bien d'une première étape et des ajustements équilibrés seront effectués.

Mme SCHLAEPPI partage la nécessité d'équité sur ces sujets. Il est vrai que ce dispositif est très récent et en plein déploiement. La DRH sera bien attentive aux chiffrages qui ont été faits sur les charges de travail des pôles et veillera à leur adéquation avec les fonctions exercées. Des points d'étapes seront faits régulièrement pour voir si les attributions fonctionnent ou s'il y a des ajustements à effectuer.

Mme SAMI a bien compris que les NBI correspondent à des fonctions. Elle se demande s'il existe une différenciation, pour une même fonction, entre les NBI de catégorie A et de catégorie B. Elle sait que

certaines missions de catégorie A sont exercées par des catégories B et souhaite savoir si la dotation est la même. En corollaire, elle s'interroge sur le pourcentage de A et de B parmi les attributions. Pour elle, s'il existe une différenciation pour la même fonction selon la catégorie de l'agent, c'est un fait important.

Mme LORET explique que le dispositif de NBI intègre réglementairement des fourchettes de points qui peuvent être différentes selon les catégories. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement appliqué pour des fonctions identiques au sein de l'établissement. Sur l'Université de Nantes, sur un même type de poste occupé par un agent de catégorie A ou un agent de catégorie B, la NBI n'est pas forcément identique. Elle prend l'exemple d'un poste de chargé de communication en B qui bénéficiait d'une NBI de par la particularité de ces missions : lorsque la révision des effectifs a permis de rehausser ce poste en catégorie A, par cohérence avec les autres postes de chargé de communication de l'établissement, il a été proposé de retirer la NBI. Mais globalement, il s'agit d'actualisations régulières, et pas d'une refonte complète de tous les postes ouvrant droit à la NBI au sein de l'établissement. Dans tous les cas, les attributions sont harmonisées au fur et à mesure.

M. AVERTY veut souligner l'excellent travail de la DRH DS sur ce sujet, qui porte une attention particulière aux postes en vérifiant l'adéquation des missions avec la catégorie de la personne qui occupe le poste.

Le conseil d'administration, avec 23 voix pour, 9 voix contre et 2 abstention, approuve la liste des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire pour 2021-2022.

8 – APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RIFSEEP À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 (APRÈS AVIS DU CTE)

Mme LORET dit que sur le RIFSEEP, sur la partie IFSE, une campagne d'actualisation est lancée annuellement pour prendre en compte les mouvements en cours d'année ou dus à la révision des effectifs. Certains postes non cotés, car occupés par des personnels contractuels, qui changent d'occupant entraînent une cotation du poste pour verser le RIFSEEP en fonction de la catégorie du poste. Pour d'autres postes, il peut y avoir des demandes de modification de la cotation ou des postes ouverts à concours suite à la révision des effectifs. Il y a eu 35 demandes d'actualisation. Les élus du conseil d'administration ont également pu prendre connaissance de la proposition de modification des cotations des différents postes. Par ailleurs, la mise en œuvre prends effet à compter du 1^{er} septembre.

Mme BARON fait la déclaration suivante : *« Nos organisations syndicales sont opposées à ce système de développement des primes au détriment de la rémunération indiciaire qui entraîne des inégalités entre établissements et à l'intérieur même de l'Université. En témoigne la situation à l'Université de Nantes : l'harmonisation des primes dans toutes les filières de BIATSS n'a toujours pas été faite pour les catégories A et B. La différence entre les primes des collègues de la filière des bibliothèques et des ITRF est nette : de près de 200 € bruts à près de 600 € bruts annuels pour les BIBAS de CN. Cela est d'autant plus difficile à accepter que les personnels de bibliothèque sont les collègues qui assurent un service qui est le plus ouvert dans l'Université depuis le début de la crise. Par ailleurs, dans le dialogue de gestion avec le ministère, quelle est la place pour une demande de revalorisation de l'indice ? C'est un enjeu que nous ne pouvons ignorer : derrière cette question de l'indice, il y a la question de la précarité des contractuels, des temps*

partiels subis et des catégories C. L'indemnitaire et les aides sociales ne peuvent pallier cette politique d'austérité, on le voit bien à l'UN. »

M. BROCHARD indique que le SNPTE votera contre la délibération, s'opposant au principe de l'IFSE, mais pas nécessairement aux propositions mises au vote aujourd'hui.

En l'absence d'autres interventions, LA PRÉSIDENTE remercie Mme LORET pour sa présentation et le travail réalisé.

Le conseil d'administration, avec 22 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, approuve le la mise à jour du RIFSEEP à compter du 1^{er} septembre 2021.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

9 – INFORMATION – COMMISSION DE FINANCES

LA PRÉSIDENTE passe aux affaires budgétaires, et notamment à l'approbation de la création d'une commission des finances, qui était un engagement de l'équipe politique qu'elle souhaite concrétiser aujourd'hui.

M. AVERTY précise au préalable qu'il s'agit d'une information quant à la mise en place de cette commission des finances. Le contexte sanitaire a malheureusement impacté sa mise en place. M. AVERTY a demandé à chaque liste d'envoyer le nom d'un élu pour siéger dans cette commission, avec la possibilité d'avoir un suppléant. Pour favoriser le suivi du travail dans le temps, il pense néanmoins qu'il est important de ne pas avoir une rotation trop importante des personnes sur des sujets complexes. Certains noms lui ont déjà été remontés, dont certains n'appartenant pas au conseil d'administration. Il n'a pas d'opposition sur ce point même s'il pense qu'il est important de rester le plus possible dans le périmètre du conseil d'administration. L'objectif de la commission des finances est de débattre de la préparation des éléments budgétaires. Une première réunion est proposée fin juin pour anticiper le prochain budget 2022. La commission des finances a un rôle consultatif. La représentation intégrera sept membres des sept listes présentes au conseil d'administration, des représentants des pôles et des unités de recherche, ainsi que de l'équipe de direction. Cette commission s'appuiera autant que de besoin sur l'expertise de la DAF et de la DRH DS.

M. CLAUTOUR, en tant que représentant étudiant, n'a pas entendu parler d'une représentation des étudiants au sein de cette commission des finances.

M. AVERTY précise pourtant qu'un mail leur a été adressé. De toutes les façons, il n'y a pas de désignation à effectuer aujourd'hui. L'information leur sera à nouveau envoyée.

Mme SAMI est d'accord sur l'importance du suivi des dossiers d'une séance à l'autre, rendu possible par la présence éventuelle d'un suppléant. Par contre, elle s'étonne de l'absence de représentant des composantes, dont la présence lui semble pourtant importante en ce qu'un travail important de gestion est réalisé par les composantes. Alors qu'il y a un représentant des laboratoires et des préfigureurs des pôles, elle ne comprend pas l'absence des composantes. Elle suggère d'y remédier.

M. AVERTY répond que le périmètre n'est pas fermé. Quand les préfigureurs de pôles ont été intégrés, déjà proches des directeurs de composantes, l'équipe politique a décidé d'y ajouter les directeurs d'unité de recherche, qui rencontrent des problématiques plus spécifiques. Il prend note de la remarque cependant.

M. GOULLET souligne le bien-fondé de cette commission des finances, de sorte que la stratégie budgétaire de l'Université sera davantage partagée. La représentation par liste le satisfait, permettant une diversité des points de vue. Il lui paraît normal que la commission des finances soit consultative, mais note cette évolution favorable qui permettra de mieux comprendre les enjeux et la gestion des moyens. Son groupe présentera deux noms prochainement pour siéger dans cette commission.

LA PRÉSIDENTE est ravie de pouvoir lancer ce sujet particulier de la commission des finances, notamment au regard de la situation financière de l'établissement.

VIE DE CAMPUS

10 - APPROBATION DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES POUR LA PÉRIODE 2020-2024 (APRÈS AVIS DE LA CFVU)

LA PRÉSIDENTE entame les points relatifs à la vie du campus, en démarrant par la politique sportive de l'Université de Nantes pour la période 2020-2024.

Mme MORERE indique que la construction de cette politique sportive s'appuie sur des éléments réalisés au cours du mandat précédent, notamment plusieurs réunions de concertation avec le directeur du STAPS, le directeur du SUAPS, le premier vice-président, les vice-présidents formation, étudiant et patrimoine. Il s'agit de consolider certaines actions complémentaires du projet d'établissement actuel et de les inscrire dans le futur projet d'établissement de Nantes Université. La dernière étape consiste en l'approbation du projet aujourd'hui. La politique sportive se décline en quatre axes, dont le premier est d'aller vers une offre de pratique d'activités physiques et sportives diversifiées, de loisirs, libres ou compétitives, accessibles au plus grand nombre, pour favoriser le développement personnel et la santé de chacun en répondant aux attentes du public concerné. L'offre doit être plus aisément consultable et l'offre du SUAPS est l'une des plus étoffées de France. La participation aux compétitions sportives sera encouragée et l'engagement des étudiants sera facilité. Il s'agira de créer des événements inter écoles pour favoriser la cohésion. Le projet Nantes Université sera aussi l'occasion de contribuer à créer du lien au plan de la politique sportive. De ce point de vue, des challenges sportifs inter Universités commencent à être imaginés, qui participeront au rayonnement à l'international de l'Université. La politique sportive

intègre également un meilleur plan de communication autour des événements sportifs, pour mieux valoriser les résultats des étudiants, en lien avec la direction de la communication. Une réflexion est par ailleurs menée autour d'offres de pratiques sportives libres en lien avec le SUAPS, les associations sportives et les collectivités, dans l'idée de faire revenir les étudiants sur les campus et de participer au concept Nantes terrain de jeu de la métropole. Ces pratiques sportives libres s'adaptent aux rythmes étudiants, qui sont pris en compte dans les différentes déclinaisons de la politique sportive. Une offre pratiques adaptées pourrait par ailleurs être encadrée par les étudiants en STAPS. Le second axe de la politique sportive concerne l'intégration des activités physiques et sportives dans l'offre de formation, pour communiquer davantage sur l'ouverture à tous des unités d'enseignement découverte sport, encourager les pratiques pour acquérir des compétences transversales valorisables. Il s'agit en outre d'étudier la possibilité d'enseignements libres dans le cadre de la prochaine offre d'accréditation, pour valoriser l'engagement et la diversification des compétences des étudiants dans la vie du campus. Le troisième axe concerne l'accueil et le soutien des sportifs de haut niveau. L'Université accompagne les sportifs de haut niveau tant sur le volet universitaire que sur le volet sportif et l'idée est de faciliter le dialogue avec l'écosystème sportif local, et en interne, de renforcer l'accompagnement en composantes via un suivi administratif mieux structuré. Il s'agit également de sensibiliser les équipes pédagogiques à l'engagement sportif par des réunions régulières avec des référents haut niveau et sous l'égide d'un responsable du sport de haut niveau. La question de la flexibilisation des parcours est à l'étude, en prise avec les projets pédagogiques structurants portés par l'établissement, notamment le projet Neptune. L'idée est de pouvoir capitaliser sur l'expérience distancielle de la crise sanitaire pour en faire bénéficier les sportifs. Cela leur permettrait de s'engager dans les compétitions et de poursuivre sereinement leur parcours universitaire. Le portage du label Génération 2024, en cours depuis 2018, se poursuit par ailleurs. Ce label a permis à l'Université d'organiser un certain nombre d'actions, de renforcer le lien avec les associations étudiantes, de rénover certains équipements. Il existe enfin quatre projets d'excellence en interne, qui éclairent le lien entre les activités de recherche et leur impact sur la communauté étudiante. Chacun de ces projets vise à améliorer la performance des sportifs de haut niveau à travers le prisme de la recherche. Mme MORERE présente enfin le quatrième axe, le soutien fort aux enjeux patrimoniaux, qui est la clé d'une Université rayonnante, même si les financements restent à consolider. Dans cette perspective, un schéma directeur des installations sportives est en voie de conception pour prioriser les installations à rénover, à construire, ou à mutualiser, en lien avec les collectivités pour respecter l'ancrage du campus dans la ville. Enfin, la dimension sport et santé au quotidien doit pouvoir continuer à encourager les mobilités actives, les moyens de déplacement doux. Un traçage physique serait notamment organisé entre les campus pour leur donner cette visibilité.

Pour **LA PRÉSIDENTE**, c'est l'occasion de saluer le travail mené sur la politique sportive et plus globalement sur le périmètre de la vie de campus. Elle souligne la pertinence de ce portefeuille, porté par Mme MORERE, qui n'existait pas et dont on peut constater la plus-value pour l'établissement.

M. CLAUTOUR encourage cette initiative, qui montre à quel point le sport est important pour les Universités, notamment étrangères. Il est donc intéressant de l'encourager et de la développer sur l'Université de Nantes, et pas seulement à destination des étudiants. De plus, le réseau entre les différents campus en matière de politique sportive est un très bon point, car cela manque un peu à la vie du campus.

Mme CARPY rejoint le dernier propos : le sport est un symbole de l'appartenance à l'Université. Les rencontres inter-écoles existent notamment beaucoup dans les écoles d'ingénieurs et elle pense que c'est un vrai enjeu pour l'Université. Elle souhaite focaliser sur le gros travail des étudiants sportifs de haut niveau, qui portent de belles valeurs et qu'il faut accompagner à travers les dispositifs proposés.

M. CORREARD salue ce projet de politique sportive. Il pense en particulier que la piste des UEDS est très intéressante en ce qu'elle permet aux étudiants de réaliser des activités facultatives, mais reconnues dans leur diplôme. Il imagine que ce type d'initiatives et à développer. Il invite par ailleurs la direction à approfondir sa réflexion sur la compatibilité entre les rythmes de la vie des étudiants, les calendriers et l'ensemble des offres qu'on leur propose. Étant un grand consommateur des activités du SUAPS, il a pu constater qu'en fin de semestre, les effectifs étudiants chutent, contraints notamment par leur charge de travail.

Mme MORERE réplique que des réflexions sont en cours avec les vice-présidents sur l'importance politique à donner à la vie de campus et au lien à créer avec la formation. Elle a pu constater elle-même que les moments valorisables consacrés aux activités extras formation sont peu à peu délaissés à cause des contraintes d'emploi du temps. Aussi, elle pense intéressant de pouvoir reposer ces principes pour redonner du temps aux étudiants à la rentrée 2021-2022 et les engager sur d'autres activités transversales qui sont partie intégrante l'expérience étudiante. Des indicateurs récents montrent par exemple que plus les étudiants sont engagés dans des activités de vie universitaire, plus ils réussissent dans leurs études. Il y a donc des liens à tisser entre les politiques formation et vie de campus pour redonner du temps aux étudiants.

Mme PENISSON précise qu'elle intervient notamment en tant qu'élue au conseil des sports. Elle est ravie de voir aboutir cette présentation en conseil d'administration et de constater que des projets vont concerner La Roche-sur-Yon, où de nombreuses demandes émanaient en particulier de l'INSPE.

Mme SAMI trouve primordiale l'extension programmée des installations, même si elle n'ignore pas les problèmes de financement que cela pose. Dans l'attente, elle se demande s'il est possible de nouer des partenariats avec des installations extérieures. Elle constate également le déclin progressif du nombre d'étudiants dans les activités sportives et culturelles et invite à son tour la direction à se poser la question des rythmes de travail. Enfin, elle rappelle qu'une des propositions relatives aux activités culturelles était d'ouvrir les installations culturelles de l'Université sur l'extérieur. Elle imagine que cette problématique peut se poser également pour les activités sportives.

Pour **Mme MORERE**, c'est en effet une réflexion qui peut être menée dans un second temps. Car dans un premier temps, le choix est plutôt de réfléchir à une ouverture aux nouveaux étudiants de Nantes Université, notamment par le biais des pratiques sportives libres, pour leur faire découvrir les campus des écoles partenaires. De plus, il existe des partenariats avec des gymnases à proximité, sur la Roche-sur-Yon ou Saint-Nazaire. Ce travail avec les collectivités locales, très présentes, va être consolidé. Concernant la politique bâimentaire, Mme MORERE peut imaginer que la contribution vie étudiante et

de campus soit par exemple fléchée sur certains enjeux patrimoniaux en articulant les projets sportifs à long terme. Cette démarche est en voie de structuration avec la chargée de mission CVEC et la DAF.

Mme SAMI imagine qu'il est possible d'étendre ce dispositif aux autres écoles qui ne font pas forcément partie de la future Nantes Université. Pour l'IMT Atlantique par exemple, il y a des installations relativement intéressantes qui pourraient être ouvertes aux étudiants à proximité.

M. TRICHET souligne le travail remarquable de Mme MORERE sur ces enjeux majeurs de vie de campus. Aujourd'hui, le sport est un enjeu d'autant plus fort que des nouvelles pratiques sportives libres émergent, qui permettent aux pratiquants de se réapproprier les espaces. Il croit que dans un réseau comme EuniWell, le bien-être étudiant correspond aussi à des pratiques sportives douces comme la marche ou le yoga. Il croit que sensibiliser les étudiants à ce genre de pratique est une bonne chose. Par ailleurs, il faut noter que la demande étudiante n'a jamais été aussi présente pour ces pratiques que depuis la crise Covid. À l'échelle nationale, les indicateurs montrent que l'espace public est en train de devenir la meilleure salle de sport. Il s'agit donc de le travailler, l'aménager et ce travail qui s'engage dans l'Université est un enjeu politique majeur et inédit sur Nantes. En tant qu'élu de la ville de Nantes, il mettra toute son énergie.

Mme MORERE ajoute que pendant la période de crise sanitaire, il y a eu un décloisonnement des services de l'Université pour s'aligner sur une politique commune sport santé, pour favoriser le désenfermement, la remise en mouvement pour lutter contre une certaine faiblesse psychologique et remotiver les étudiants. La collaboration entre le service de santé et le SUAPS a été de très bonne qualité, et continuera à l'être.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la politique sportive de l'Université de Nantes pour la période de 2020-2024.

11 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA CHARTE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) (APRÈS AVIS DE LA CFVU)

LA PRÉSIDENTE poursuit sur la thématique de la vie de campus avec les modifications de la charte du FSDIE.

Concernant le FSDIE, **M. BEDOUT** précise qu'il a d'abord pour objectif d'améliorer les conditions de vie sur les campus et d'encourager les initiatives étudiantes. Ce dispositif est encadré par une charte qui n'a pas été modifiée depuis 2016. Pourtant, elle nécessite aujourd'hui certaines évolutions qu'il s'agit d'acter. Il est d'abord question de supprimer la partie de la charte qui portait sur les aides sociales, dont le financement ne transite plus par ce fonds et n'a plus besoin d'y apparaître, même si les aides restent effectives. Il est également question de prendre en compte les associations collégiales, qui n'ont ni président ni trésorier, même si ce cadre est relativement rare. Les enveloppes de formation sont aussi à diversifier et à élargir jusqu'à un plafond de 2000 €, contre 500 € auparavant, à la condition de remplir différents critères relatifs à la gestion associative, à des enjeux sociétaux, à des projets de mobilité internationale. Sur les projets d'aide d'urgence, qui nécessitent une réactivité des services, il est proposé

de les financer en une seule fois, contre deux fois pour les autres projets. Ce besoin est apparu notamment avec la Surprenante épicerie. Une dernière modification du fonds concerne l'intégration de la vice-présidence vie de campus et solidarité parmi les membres de la commission, et avec droit de vote. Ce poste n'était pas dans la charte initiale, car créé récemment. Il existe enfin quelques modifications formelles relatives notamment à l'actualisation des postes et des services et à la reformulation de quelques éléments ambigus de la charte.

M. GOULLET veut surtout saluer le travail réalisé par l'équipe étudiante et celui de Mme MORERE, présente sur le terrain au quotidien. Pour ce qui est du FSDIE, en tant que référent vie étudiante sur Polytech, il précise qu'il représente une enveloppe importante, correspondant à peu près 50 % de la somme allouée par la composante aux étudiants. Il profite des échanges de ce jour pour dire qu'au-delà de l'intérêt des étudiants pour les pratiques associatives, il faut les encourager, notamment par la formation qui permet concrètement de réaliser une montée en compétence des étudiants, notamment en gestion de projet ou en organisation d'événements, souvent complexe. Toutes ces évolutions lui paraissent aller dans le bon sens et sont essentielles.

Mme SAMI avoue qu'à la lecture de la délibération, elle a été gênée par la disparition de la mention relative aux aides sociales. Elle croit se souvenir que dans le FSDIE, une partie était gérée par le CROUS, non entièrement utilisée et dévolue à l'aide sociale. Elle souhaite savoir si c'est bien cette partie qui est modifiée. Par ailleurs, le fait même que cette partie du CROUS ne soit pas complètement utilisée chaque année l'interpelle alors que la proportion d'étudiants ayant des problématiques financières est importante.

M. BEDOUT confirme que ces dernières années, l'aide sociale n'était plus exploitée totalement par le CROUS, pour une enveloppe de l'ordre de 40 000 €. Néanmoins, la suppression intégrée dans la charte ne correspond pas à cela, car toute aide sociale nécessaire doit être mise en place. Il s'agit simplement de prendre en compte la mise en place de la contribution vie étudiante campus, qui contribue au FSDIE. Aussi, la partie des aides sociales ne transite plus par l'Université et le FSDIE. L'aide sociale existe toujours néanmoins et est versée directement au CROUS. Il s'agit d'une simple modification technique.

En corollaire, **Mme SAMI** souhaiterait connaître la partie de l'aide sociale utilisée par le CROUS dorénavant, dont il lui semblait que les années précédentes, seule la moitié était paradoxalement utilisée.

M. BEDOUT admet que cette question peut tout à fait être posée au CROUS, avec lequel les échanges sont réguliers notamment en commission FSDIE.

Le conseil d'administration, avec 28 voix pour et 6 abstentions, approuve les modifications de la charte du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

12 – APPROBATION DU BILAN DE RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (2019-2020) ET LE RENOUELEMENT DES CONVENTIONS ANNUELLES 2021 AVEC DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

LA PRÉSIDENTE propose de passer au point suivant, concernant aussi le FSDIE.

M. BEDOUT poursuit donc que sur le bilan 2019-2020 du FSDIE. Le total d'attribution s'élève à 201 540,45 €. Ce budget ne dépasse pas l'enveloppe qui a été attribuée en début d'année, de 265 030 €. Trois points de ce bilan présentent un intérêt. Le premier est que l'aide sociale ne transite plus par le FSDIE. Par ailleurs, le financement des organisations représentatives étudiantes est nul dans la mesure où les aides des deux dernières années du mandat précédent ont été versées sur 2018 et 2019. Un autre décalage est à noter sur les subventions du mandat 2022, versées sur l'année universitaire 2020-2021. Le troisième élément est que l'attribution aux commissions est de 107 174 € : en 2019-2020, l'année a été particulière avec la crise sanitaire, mais pourtant, les aides versées sont similaires aux années précédentes. Cela s'explique simplement par le fait que les aides avaient été demandées en amont de la crise sanitaire, mais qu'elles leur ont été laissées pour ne pas amputer leur dynamisme et leur volonté d'animer la vie étudiante. M. BEDOUT précise malgré tout que l'impact de la crise sanitaire est réel sur la vie étudiante : à ce jour, il y a beaucoup moins d'argent accordé en commission (à peu près 40 000 € accordés sur quatre commissions). Aussi, des dispositifs alternatifs de soutien aux associations sont envisagés. Concernant le renouvellement des conventions avec les associations, il est proposé de renouveler les aides pour trois des cinq principales associations étudiantes remplissant des objectifs communs. Cela concerne 8000 € pour l'AFEV, 33 000 € pour PRUN et 30 000 € pour DIPP, qui sont des montants identiques aux conventions de l'année précédente. Le non-renouvellement avec les deux autres associations que sont le Labo des savoirs et ESN tient en ce que leur dossier intégrait quelques problématiques techniques empêchant de les conventionner. Mais ces deux conventions sont à ce jour suspendues temporairement, dans l'attente de la régularisation des dossiers. M. BEDOUT évoque, pour information et pour conclure, l'interpellation récente par plusieurs associations en difficulté financière quant à un soutien financier possible de l'Université. D'après les projections du budget FSDIE, il se trouve qu'un montant non négligeable de l'enveloppe ne devrait pas être utilisé. Aussi, la dernière commission FSDIE d'avril 2021 à voter une motion permettant à chacune des 150 associations de prétendre à une aide exceptionnelle de 300 €, correspondant peu ou prou aux charges incompressibles d'une association. Cette aide serait attribuée pour les associations remplissant en amont une fiche de renseignements permettant à l'Université de diagnostiquer l'écosystème étudiant de l'Université de Nantes, pour identifier les besoins et les actions maintenues pendant la crise sanitaire.

Mme SAMI se demande pourquoi aucune convention n'est signée avec la SurpreNantes épicerie, dont elle salue le travail.

M. BEDOUT répond que les services de la vie étudiante se sont posé la même question. Les cinq grandes associations évoquées précédemment sont toujours les mêmes conventionnées depuis une dizaine d'années. Pourtant, la charte FSDIE laisse la possibilité d'intégrer de nouvelles associations après des entretiens avec elles pour constater si les besoins sont réels. Aussi, les services devraient prochainement se rapprocher des associations qui le nécessitent et/ou qui en font la demande, dont la SurpreNantes épicerie. À ce jour, ce rapprochement n'a pas encore eu lieu pour la simple et bonne raison qu'un

conventionnement avec l'Université représente une charge administrative importante, que les services veulent éviter à la SurpreNantes épicerie, dans une situation un peu instable pour le moment. L'idée de conventionner avec cette association est donc à l'ordre du jour, mais reportée pour le moment.

Mme MORERE rappelle en complément que cette association a pris son essor lors du premier confinement. En ce sens, elle est encore assez jeune, mais l'Université n'oublie pas cette piste, qui est à l'étude. Elle souhaite également remercier M. BEDOUT, en particulier pour son pilotage des commissions FSDIE, et l'équipe du pôle vie étudiante et de campus pour leur préparation. Les commissions FSDIE donnent en effet à voir la vitalité des associations et permettent de bien identifier les besoins pour travailler à un plan d'accompagnement de retour sur les campus, que ce soit financièrement ou par d'autres moyens.

LA PRÉSIDENTE se joint à ces remerciements et salue à son tour l'importante mobilisation de la Surprenante épicerie en faveur des étudiants.

Le conseil d'administration, avec 33 voix pour et 1 abstention, approuve le bilan de répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (2019-2020) et le renouvellement des conventions annuelles 2021 avec des associations étudiantes.

13 – APPROBATION DES PROJETS PROPOSÉS AU FINANCEMENT CVEC

LA PRÉSIDENTE invite le conseil d'administration à traiter le dernier point relatif à la vie du campus, qui concerne les projets proposés au financement CVEC.

Mme MORERE explique que la CVEC doit permettre, par la loi ORE, de créer et de consolider certaines actions portées dans la prévention et le soin au service des étudiants, leur accompagnement social, le développement de la pratique sportive, la vitalité de l'art et de la culture et l'amélioration de l'accueil des étudiants. Plusieurs sous actions seront mises en œuvre correspondant à ces cinq domaines. Aujourd'hui, il est question d'approuver un certain nombre de projets proposés au financement CVEC au fil de l'eau et validés en commission. Mme MORERE fait savoir par ailleurs que pour lancer les projets plus rapidement, à partir du prochain conseil d'administration du mois de juillet, une charte CVEC sera soumise pour simplifier le circuit de validation par un seul passage des dossiers en conseil d'administration. La commission CVEC se réunit au minimum trois fois par an pour rendre des avis consultatifs notamment sur le périmètre de la CVEC et sur des demandes de financement. Aujourd'hui, quatre projets ont reçu un avis consultatif favorable lors des dernières commissions de novembre et février. Ces mêmes projets ont été approuvés à l'unanimité en CFVU en mars dernier. Le premier projet vise à étoffer l'offre culturelle et artistique proposée par la DCI pour 2021-2022. Le second projet vise lui à améliorer l'accès à une salle de répétition du théâtre universitaire, rendue autonome. Le troisième projet doit développer et rénover un espace de convivialité au sein du TU, qui est vraiment au cœur du campus. Le dernier projet tend à développer les pratiques artistiques pour le plus grand nombre, notamment au second semestre, pour répondre à la fréquentation considérable des ateliers DCI, y compris à distance.

Mme SAMI se demande si le développement de l'accessibilité à la salle de répétition du TU concerne uniquement les étudiants.

Mme MORERE répond qu'elle est ouverte au personnel. Mais il est vrai que la CVEC priorise intrinsèquement la vie étudiante, même si la salle est ouverte à l'Université. Des projets sont par exemple portés par le TU en partenariat avec le centre de développement pédagogique et visent à consolider les liens entre les enseignants et les étudiants dans cet espace partagé du théâtre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les projets proposés au financement CVEC.

FORMATION

14 – APPROBATION DES DEMANDES D'ACCREDITATION DU 1^{ER} CYCLE POUR LA PÉRIODE 2022-2028

Le point vie du campus étant terminé, **LA PRÉSIDENTE** propose de passer aux aspects formation, à commencer par l'approbation des demandes d'accréditation du premier cycle pour la période 2022-2028.

M. GUEVEL dit que ce point de l'ordre du jour vise à examiner l'accréditation que l'Université demande à porter pour la période 2022-2028. En termes de contexte, il rappelle, après des échanges avec le HCERS et la DGSIP, qu'il y a eu un report d'accréditation de la vague B, qui concerne l'Université, sur six ans au lieu de cinq. Aussi, la demande de l'Université portait sur le report d'un an de cette accréditation, qui n'est finalement pas possible. Un compromis a été trouvé pour présenter une demande d'accréditation sur la période 2022-2028 avec une année de transition sur 2023 et l'Université pourra modifier l'accréditation hors vague de façon à stabiliser son offre de formation à la rentrée 2023, pour cinq ans. Le planning impose à l'Université de soumettre ses demandes d'accréditation pour le 4 juin 2021 pour le premier cycle. Elle a obtenu un report de la date de transmission de ces éléments pour le second cycle au 5 octobre 2021, contre le 17 mai initialement. Il a été convenu par ailleurs avec les directions de composantes, à travers une note qui sera partagée aux membres du conseil d'administration, de reconduire l'offre de formations de premier cycle pour répondre à la contrainte calendaire, mais en l'adaptant hors vague, dans l'année qui suit. Les réflexions d'adaptation de l'offre pourront donc être poursuivies dans cette période avec les directions de composantes. Concernant l'offre de second cycle, le calendrier est plus détendu, avec une date butoir au 5 octobre 2021. C'est pourquoi il est proposé de reconduire l'offre actuelle tout en rendant possibles des modifications d'emblée, de façon à pouvoir préfigurer l'accréditation 2022. Des adaptations resteront possibles durant l'année qui vient, pour stabiliser certains projets notamment de créations de nouvelles formations. Cela mérite une réflexion étendue dans la durée que le contexte actuel n'a pas toujours permis. **M. GUEVEL** précise que des documents comparatifs ont été mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur ProDoc, reprenant les offres de formation actuelles et celles demandées à l'accréditation. Aujourd'hui, 96 formations accréditées sont portées en premier cycle. La future accréditation se projette sur 98 formations, incluant certaines adaptations. Une composante a suspendu l'ouverture d'une formation s'agissant d'une licence pro management et gestion des organisations et trois demandes de création apparaissent, dont deux ne sont pas vraiment des émanations nouvelles : le DEUST métier de la santé et la licence professionnelle préparateur/technicien en pharmacie ont déjà été présentés dans une autre

configuration, car le ministère a proposé à ces composantes de pouvoir procéder à des expérimentations. Dans cette perspective, l'UFR de pharmacie voulait créer une licence professionnelle en trois ans, que le ministère avait validé initialement, mais qu'il a depuis demandé à voir décliner en un poste DEUST et une licence professionnelle. La troisième création porte sur une licence professionnelle activités juridiques métiers du droit de l'immobilier engagée par l'UFR de droit et sciences politiques. M. GUEVEL fait remarquer que la semaine précédente, en date du 20 mai, le CFVU avait adopté la création d'une licence professionnelle sur l'UFR de droit et sciences politiques, depuis retirée par la composante, préférant la reporter d'une année, hors vague. La CFVU a adopté à l'unanimité la demande d'accréditation du premier cycle. Les maquettes et les règlements du contrôle des connaissances seront reconduits pour l'année universitaire 2022-2023. Cette construction approfondie est une énorme charge de travail pour les équipes, notamment pour faire évoluer la structuration et le contenu des formations. Une année supplémentaire a été négociée avec les composantes pour travailler sur le renouvellement de ces maquettes et décliner les nouveaux programmes de formation à partir de septembre 2023, sur une offre de formation stabilisée pour les cinq années suivantes.

Concernant le DEUST et la licence professionnelle de pharmacie, **M. CLAUTOUR** rappelle que la question s'est posée bien avant aujourd'hui. Il réitère l'intérêt de cette demande de création émanant de son UFR, qui permettra de coordonner les deux formations et les deux professions correspondantes, qui seront amenées à collaborer.

Le conseil d'administration, avec 32 voix pour et 2 abstentions, approuve les demandes d'accréditation de l'offre de formation de 1^{er} cycle pour la période 2022-2028.

15 - APPROBATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN DEUXIÈME ANNÉE DU PREMIER CYCLE DES FORMATIONS DE MÉDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE, DE MAÏEUTIQUE ET DE KINÉSITHÉRAPIE POUR L'ANNÉE 2021-2022

Selon **LA PRÉSIDENTE**, le point suivant porte sur les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie.

M. GUEVEL explique que la faculté de santé et de nombreuses composantes s'engagent actuellement dans l'application d'une réforme du premier cycle des études de santé qui est complexe. Il les en remercie pour cela. Le ministère a publié le 25 janvier 2021 un arrêté sur le numerus clausus des étudiants redoublants, qui a été suspendu par le Conseil d'État il y a quelques semaines. Un nouvel arrêté doit être publié de façon à respecter les conclusions du Conseil d'État, mais le ministère demande aux Universités de présenter à leur conseil d'administration une délibération reprenant l'intégralité des places ouvertes en seconde année des études de santé pour soutenir le nouvel arrêté. L'Université de Nantes avait notamment prévu d'ouvrir 302 places pour les redoublants inscrits en formation PACES. Aujourd'hui, pour l'année 2021-2022, l'établissement propose d'ouvrir 630 places au total en seconde année des études de santé et M. GUEVEL rappelle que le nombre de places l'an passé, sous l'ancienne modalité d'organisation de cette première année, était de 463 places. Ce différentiel de 167 places supplémentaires représente 36 % d'augmentation. Il dit que le Conseil d'État a été amené à suspendre cet arrêté parce que certains collectifs étudiants ont contesté l'effort de certaines Universités en matière d'ouverture de places. De ce point de vue, il remercie encore une fois les trois facultés de santé qui ont

fait cet effort, de façon à ne laisser aucune promotion de côté dans le cadre de la réforme de santé. Au global, l'Université de Nantes n'est donc pas concernée par les tensions relevées par le Conseil d'État. Pour autant, ce vote doit permettre au conseil d'administration d'adresser sa délibération au ministère.

LA PRÉSIDENTE admet que ce sujet n'est pas simple, mais qu'il est important de poser la spécificité de la situation nantaise.

Mme DAVID se réjouit de l'augmentation du nombre de places. Cet effort est important pour les étudiants qui se sont engagés dans ces parcours de formation, et pour certains dans une certaine incertitude. Plus largement, c'est important au regard des enjeux de santé dans le pays. Elle s'interroge néanmoins de savoir si cet effort sera reconduit les années suivantes, car il existe une demande importante de suivre des parcours de santé à l'Université. Par ailleurs, le système de santé va requérir dans le futur un nombre important de soignants.

M. GUEVEL répond que c'est bien l'actualité de la réflexion engagée avec les facultés, de pouvoir poursuivre cette stratégie dans les années qui viennent, en concertation avec l'ARS de façon à tenir compte des besoins en professionnels de santé sur le territoire. Le conseil d'administration sera évidemment consulté sur les prochaines propositions.

Mme JOLLIET veut d'abord dire que cette réforme a demandé un effort considérable, notamment de concertation, de la part des facultés pour engager les composantes dans ces changements. Elle répète que l'Université de Nantes avait anticipé ces modifications, et n'est finalement pas concernée par cette absence d'augmentation des capacités. L'augmentation du nombre de places a la vocation d'être reconduite. Les échanges sont réguliers et anciens avec l'ARS et l'ONDPS sur la production des professionnels de soins et les besoins, et l'Université de Nantes avait proposé une augmentation lissée sur cinq ans pour prendre en compte notamment cette année de transition où les étudiants redoublants s'ajoutent aux nouveaux entrants. Cet effort constant d'augmentation des places correspond à l'augmentation des besoins, même s'il n'est pas possible d'imposer aux étudiants de rester dans la région après leurs études. Par ailleurs, cela induit également un coût hospitalier en termes de personnel interne du système de soins. Aussi, il faut pouvoir réfléchir au financement à long terme du dispositif et absorber peu à peu les effectifs gonflés de cette année de transition, en particulier en termes de capacités d'accueil.

M. CLAUTOUR se montre moins positif, même s'il se réjouit du nombre d'étudiants en première année d'études de santé. Pour lui, cette augmentation des capacités d'accueil s'explique surtout par la pression des étudiants de première année exercée sur le ministère, et pas par l'augmentation des besoins. Il regrette cette augmentation importante sur une seule année, qui compliquera les conditions de travail des UFR concernés.

M. GUEVEL rétorque que l'Université de Nantes n'a pas du tout adapté ses capacités d'accueil suite à la mobilisation des collectifs. Les capacités de l'établissement sont posées depuis l'été 2020, discutées

avant la réforme. L'Université de Nantes et des facultés de santé avaient pris le parti d'une augmentation des capacités pour anticiper les conséquences concrètes de la réforme pour les redoublants, et sans pénaliser les nouveaux étudiants. M. GUEVEL rappelle que les syndicats étudiants s'étaient d'ailleurs mobilisés pour alerter sur la nécessité de prendre en compte cette promotion des redoublants et de ne pas laisser de côté les nouveaux inscrits sur les dispositifs nouveaux PASS et L.AS. Il y a eu évidemment quelques modifications à la marge sur les 630 places, mais simplement pour réajuster les parcours de formation.

Mme SAMI s'étonne des propos de M. CLAUTOUR en ce qu'il lui semble essentiel de veiller au plan national à l'équité de traitement de tous les étudiants, qui ne sont pas responsables des évolutions réglementaires qu'ils subissent. Elle regrette cependant que le ministère ne prenne pas en compte la réalité du terrain pour imposer ces évolutions. Les arrêtés auraient dû en effet s'appuyer sur les remontées des facultés et des formations en santé. Revenant sur la question de l'équité, elle indique que les étudiants PASS et L.AS ne sont pas très bien traités en ce qu'ils n'ont pas le droit de doubler leur première année en santé. Aussi, elle considère que la position de l'Université de Nantes est une bonne chose.

M. GUEVEL partage l'idée de Mme SAMI sur la méthodologie du ministère, peu adaptée. Mais il lui signale tout de même que la réforme permet aux étudiants d'avoir deux champs d'accès en poursuivant éventuellement leur parcours, même après avoir tenté deux fois le concours, en obtenant une licence sur trois ans et sans perte d'année.

Mme SAMI a bien compris que cette augmentation importante aura lieu sur plusieurs années, mais elle souhaite savoir si elle sera accompagnée par le ministère, tant en termes de moyens humains que financiers.

M. AVERTY répond qu'un accompagnement est bien prévu sur les places créées pour les études de santé, dont il faut discuter du montant eu égard au nombre de places à créer, qu'il faut donc justifier auprès du ministère. Par ailleurs, des discussions sont en cours sur l'accompagnement de l'augmentation des étudiants passant de L1 à L2. Dans tous les cas, l'Université de Nantes se battra pour défendre cette trajectoire de formation des étudiants, qui a du sens pour remplacer rapidement la PACES.

Le conseil d'administration, avec 33 voix pour et 1 voix contre, approuve les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie pour l'année 2021-2022.

16 - APPROBATION DU PRINCIPE DE CESSION PAR L'UNIVERSITÉ DU BIEN SIS BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ À SAINT NAZAIRE, SOUS RÉSERVE D'EN ÊTRE DÉVOLUTAIRE, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS CONCERNANT LE SITE DE GAVY

LA PRÉSIDENTE propose de passer au point 16, sur la cession par l'Université d'un bien de Saint-Nazaire, sous condition d'une dévolution future, dans le cadre d'un projet concernant le site de Gavy.

M. KEROUANTON précise d'emblée que cette approbation du principe d'une cession d'un bien immobilier par l'Université est un dossier très technique qui associe deux projets de protocole. La difficulté du dispositif proposé tient à l'hypothèse de la dévolution. L'Université détient plusieurs sites sur le campus technologique de Saint-Nazaire et souhaite se rapprocher de l'IUT et de Polytech dans le cadre d'un regroupement des surfaces de formation. Les groupements sont actuellement consultés pour la construction d'un bâtiment et la décision devrait être rendue à l'automne. L'idée est aujourd'hui d'abandonner le site de Gavy, en copropriété avec la chambre de commerce. Dans le même temps, la CARÈNE lance un appel à manifestation d'intérêt, Ambition maritime, touchant quatre sites de Saint-Nazaire pour dynamiser la relation à la mer. Dans ce cadre, l'Université de Nantes souhaite accompagner cette avancée du territoire. La particularité du dossier est que l'Université est affectataire du site de Gavy et qu'elle n'est pas obligée de participer à cette discussion. Mais cette perspective de la dévolution a été rendue possible par les précédents conseils d'administration et une réflexion est donc en cours avec l'État pour lancer une troisième vague de dévolution, relançant un processus à l'arrêt depuis la crise sanitaire. M. KEROUANTON remercie à ce titre les services de l'État, qui ont associé l'Université à cette réflexion foncière, dans l'idée d'optimiser la dévolution du bien. Les protocoles qui sont assignés associent donc pleinement l'Université de Nantes. L'idée pour le site de Gavy est d'en permettre la cession au moment de sa libération, de définir le projet d'ensemble pour la valorisation du site, de bénéficier d'une programmation mixte pour développer le secteur, de travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs pour organiser une programmation correcte, et de définir l'opérateur à travailler sur le sujet. Le site est composé d'un ensemble de propriétés complexes de la ville de Saint-Nazaire, de l'hôpital de Saint-Nazaire, de la SONADEV, qui assure la maîtrise d'ouvrage de la CARÈNE pour le regroupement envisagé, et de la copropriété du site de Gavy, copropriété de l'État et de la chambre de commerce. Cela complexifie le périmètre foncier, bordé d'un territoire boisé et d'un front littoral, aux procédures d'achat très particulières. On retrouve également à l'ouest le site Algosolis, porté par le GEPOA. Quatre options ont été discutées dans la perspective de la clé de répartition financière : la surface de terrain apportée, la surface constructible apportée, les surfaces bâties existantes et la surface développable. La moyenne de ces options a été la solution retenue, aboutissant à une clé de répartition suivante : 51,5 % pour la copropriété du Petit Gavy, 25 % pour la ville de Saint-Nazaire, 20 % pour le centre hospitalier et le reste pour la SONADEV. Au global, la récupération possible de cette vente est donc de l'ordre de 20 % pour l'État. Si la dévolution est actée entre-temps, cela bénéficiera à Nantes Université. En termes de calendrier, les échéances prévisionnelles s'échelonnent jusqu'à 2025, à la signature des actes définitifs. Les consultations auront été organisées entre-temps, les opérateurs auront été définis, les analyses techniques auront été réalisées et les démarches administratives effectuées. Pour M. KEROUANTON, l'idée est que cette opération démarre à la libération du site.

Mme SAMI se souvient que les précédents débats sur la dévolution du patrimoine avaient mis en avant l'importance de l'accompagnement financier de l'État pour les Universités engagées dans ce processus. Aussi, la possibilité d'une dévolution est conditionnée par ce financement, pour que l'Université puisse assumer financièrement la gestion des sites concernés. Il lui semble en l'état que cet accompagnement n'est pas pris en compte dans le projet. Elle engage donc la présidence de l'Université à bien réfléchir avant de s'y engager. De plus, Mme SAMI souhaiterait connaître le type de valorisation prévu, notamment à l'égard de l'espace boisé, et les modalités de la programmation mixte. Surtout, elle aimerait avoir plus d'informations sur l'avenir réservé au site : elle trouverait dommageable que des projets immobiliers privés y prennent place.

En tout état de cause, **LA PRÉSIDENTE** rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de voter la dévolution, mais de prendre des précautions sur le projet dans l'hypothèse où le conseil d'administration déciderait ultérieurement la dévolution. Il s'agit de protéger les intérêts de l'établissement dans les discussions menées actuellement avec l'État et les autres acteurs du dossier, et qui devront évidemment traiter, à un moment ou à un autre, du soutien financier de l'État. Pour **LA PRÉSIDENTE**, il ne faut évidemment pas mélanger les deux sujets et il ne s'agit pas d'un premier pas vers la dévolution.

M. KEROUANTON précise que l'intérêt de cette démarche est que l'État a entendu l'intérêt de l'établissement et s'est engagé à ne pas désavantager ce dernier si le choix de la dévolution était acté. En ce sens, l'Université de Nantes ne sera pas lésée quoiqu'il arrive. Concernant l'AMI, M. KEROUANTON n'est pas en mesure de répondre à Mme SAMI, puisque les opérateurs restent à définir. Mais il est intéressant de comprendre que les discussions intègrent l'Université, sous l'égide de la CARÈNE, et ont bien en tête l'intelligence du territoire.

LA PRÉSIDENTE passe la parole à M. AVERTY pour les trois points suivants.

Le conseil d'administration, avec 23 voix pour et 11 abstentions, approuve le principe de cession par l'Université du bien sis boulevard de l'Université à saint Nazaire dans le cadre de l'appel à projets concernant le site de gavy.

17 – APPROBATION DES TARIFS

M. AVERTY annonce que les tarifs proposés aujourd'hui au vote sont exclusivement sur l'IUT de Saint-Nazaire et l'école polytechnique, et concernent la formation et les reversements vers les laboratoires. Les documents ont été partagés aux élus du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, avec 28 voix pour et 6 abstentions, approuve les tarifs.

18 – RENDU-COMPTÉ DES TARIFS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE MARS À AVRIL 2021 (APRÈS EXAMEN PAR LA CPCA)

M. AVERTY en vient au rendu compte des tarifs signés par la présidente par délégation du conseil d'administration pour les mois de mars et avril 2021. Là également, les éléments ont été partagés.

19 – RENDU-COMPTÉ DES REMISES GRACIEUSES (APRÈS EXAMEN PAR LE CPCA)

Selon **M. AVERTY**, le dernier point avant les questions diverses est relatif au rendu compte des remises gracieuses : une remise gracieuse concerne un trop-perçu annulé.

LA PRÉSIDENTE le remercie pour la présentation de ces trois points habituels en conseil d'administration.

20 – QUESTIONS DIVERSES

LA PRÉSIDENTE appelle les éventuelles questions diverses des élus du conseil d'administration.

Mme SAMI souhaite revenir sur l'accompagnement des PASS et des L.AS. Pour leur première année, en 2020, l'accompagnement en enseignants-chercheurs a été effectif. Mais au niveau des composantes, le fait d'avoir des PASS et des L.AS avec des conditions particulières donne une surcharge de travail est importante pour les BIATSS. Elle fait donc la proposition suivante : dans le cadre de l'accompagnement demandé, il faudrait pouvoir considérer l'accompagnement par les personnels administratifs comme nécessaire. En science par exemple et après une année particulière, Mme SAMI constate que les personnels sont chargés.

M. AVERTY confirme que c'est un des points travaillés depuis la mise en place de la loi ORE. Les moyens financiers accordés par le ministère sont laissés à la libre appréciation de l'établissement. Dans un premier temps, les postes d'enseignants ont été privilégiés, pour répondre aux besoins, et qui ont aussi permis de mettre en place les réformes. Pour autant, le personnel BIATSS n'est pas négligé. L'UFR STAPS a par exemple fait le choix de mettre en place un support plutôt administratif pour accompagner l'arrivée des étudiants. Maintenant, les discussions continuent avec le ministère pour obtenir des moyens suffisamment conséquents prenant en compte les différents impacts de la réforme ORE. Car M. AVERTY sait évidemment que la volonté d'augmentation des capacités d'accueil ne peut passer que par l'accompagnement de l'État.

Pour **LA PRÉSIDENTE**, on a évidemment besoin de l'État sur ce dossier. Elle donne lecture de la liste des procurations. Elle précise que la séquence de vote sera ouverte à la clôture de la séance, pendant une heure et selon les modalités habituelles. Elle remercie les élus du conseil d'administration pour leur présence ce matin et leur souhaite une bonne journée avant de clore la séance.

Clôture de la séance à 12 h 10.

La Présidente de l'Université de Nantes,


Marine BERNAULT.

